

7° COLLOQUE DE L'ADDES

(ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
DOCUMENTATION SUR L'ECONOMIE SOCIALE)

Paris - 13 Mars 1990

L'ECONOMIE SOCIALE EN EVOLUTION :

TRANSFORMATION DES ORGANISMES

MAINTIEN DE LEUR IDENTITE

II

SALARIES ET SALAIRES DANS L'ECONOMIE SOCIALE

(EXPLOITATION DES DADS DE 1986)

Remarques de méthode
Evaluation de la source
Résultats exploratoires

Philippe KAMINSKI
Mai et Décembre 1989

7^e Colloque de l'ADDES

(Association pour le Développement de la
Documentation sur l'Economie Sociale)

L'ECONOMIE SOCIALE EN EVOLUTION :
TRANSFORMATION DES ORGANISMES
MAINTIEN DE LEUR IDENTITE ?

Mardi 13 mars 1990 de 14 h à 18 h

Centre de Conférences Panthéon

16 rue de l'Estrapade - 75005 PARIS

+-----+
! Salariés et salaires dans l'économie sociale !
! (exploitation des DADS de 1986) !
!
! Remarques de méthode, !
! évaluation de la source, !
! résultats exploratoires !
+-----+

Philippe KAMINSKI
Mai et Décembre 1989



+-----+
! Salariés et salaires dans l'économie sociale !
! (exploitation des DADS de 1986) !
!
! Remarques de méthode, !
! évaluation de la source, !
! résultats exploratoires !
+-----+

Philippe KAMINSKI
Mai et Décembre 1989

Note au lecteur :

L'objet de ce document est de contribuer à défricher de nouvelles voies d'améliorations de nos connaissances sur l'économie sociale ; il ne doit pas être considéré comme un complément aux exploitations des DADS réalisées par l'INSEE ; bien que la présentation en soit proche, la validité des chiffres n'a rien de comparable.

Il est d'usage en ce genre d'exercice de rassembler dans une annexe technique la description des différentes phases des traitements mis en oeuvre. Dans le cas présent, la complexité et le volume d'une telle annexe sortiraient largement du cadre d'un colloque ADDES. Je me suis contenté de quelques brefs aperçus techniques et je tiens à la disposition du lecteur curieux le détail des codifications, des programmes et des dessins de fichiers utilisés - la durée de vie de ces informations étant, en principe, limitée à 18 mois après leur dernière consultation.

Les résultats nationaux des DADS pour l'année 86 ont été publiés dans le volume 276 de la série "Archives et Documents" de l'INSEE, dans lequel se trouve également un panorama des méthodes et une bibliographie rétrospective. Le document de référence technique contenant les spécifications utilisées pour l'année 86 paraîtra au début de 1990 (Guide d'utilisation - DADS Salariés 87).

Achévé le 22-12-89

Table des matières

Description des tableaux	4
Présentation succincte de la source DADS	6
Définition des principaux termes employés	7
L'effectif total concerné	9
Le poids relatif de l'économie sociale et de ses établissements	10
Répartition entre temps complet et temps partiel	12
La féminité des emplois	13
Note technique sur la mesure de la stabilité des emplois	14
La stabilité des emplois	15
La population étrangère	18
Synthèse sur les salaires moyens	18
Quelques jugements sur la qualité de la source	25
Un aperçu des contrôles effectués	27
Identification des établissements "douteux"	28
Listes de raisons sociales	30
Tableaux de résultats	39

Description des tableaux
(les tableaux se trouvent à partir de la page 39)

Première partie : salariés des associations

Cadrage : 1 - Répartition des emplois selon leur durée
Temps complet - Temps partiel - Ensemble
Hommes - Femmes - Tous sexes

2 - Répartitions correspondantes en années-travail

Tableaux sur les salariés permanents :

1 - Salaires moyens annuels par activité et par sexe
2 - Salaires moyens annuels par activité et par catégorie
socio-professionnelle

Tableaux sur l'ensemble des salariés à temps complet :

1 - Salaires moyens par année-travail, par activité et par sexe
2 - Salaires moyens par année-travail, par activité et par
catégorie socio-professionnelle
3 - Synthèse par sexe et catégorie socio-professionnelle
4 - Répartition et salaires moyens par tranche d'âge et par
catégorie socio-professionnelle

Tableaux sur les salariés à temps partiel :

1 - Salaires moyens annuels par activité et par sexe,
pour les salariés occupés toute l'année
2 - Salaires moyens par année-contrat, par activité et par sexe,
pour l'ensemble des salariés à temps partiel
3 - Salaires moyens par année-contrat, par activité et par
catégorie socio-professionnelle,
pour l'ensemble des salariés à temps partiel
4 - Répartition des années-contrat et salaires moyens par tranche
d'âge et par catégorie socio-professionnelle,
pour l'ensemble des salariés à temps partiel

Seconde partie : salariés hors associations

Cadrage : 1 - Répartition des emplois selon leur durée
Temps complet - Temps partiel - Ensemble
Hommes - Femmes - Tous sexes

2 - Répartitions correspondantes en années-travail

3 - Emplois, durée moyenne, nombre d'années-travail
Correspondantes par catégorie juridique
Temps complet - Temps partiel - Ensemble

Tableaux sur les salariés permanents :

- 1 - Salaires moyens annuels par activité et par sexe
- 2 - Salaires moyens annuels par activité et par catégorie socio-professionnelle
- 3 - Salaires moyens annuels par catégorie juridique et par sexe
- 4 - Salaires moyens annuels par catégorie juridique et par catégorie socio-professionnelle

Tableaux sur l'ensemble des salariés à temps complet :

- 1 - Salaires moyens par année-travail, par activité et par sexe
- 2 - Salaires moyens par année-travail, par activité et par catégorie socio-professionnelle
- 3 - Salaires moyens par année-travail, par sexe et par catégorie juridique
- 4 - Salaires moyens par année-travail, par catégorie juridique et par catégorie socio-professionnelle
- 5 - Synthèse par sexe et catégorie socio-professionnelle
- 6 - Synthèse par catégories juridique et socio-professionnelle
- 7 - Répartition et salaires moyens par tranche d'âge et par catégories juridique et socio-professionnelle

Tableaux sur les salariés à temps partiel :

- 1 - Salaires moyens annuels par activité et par sexe, pour les salariés occupés toute l'année
- 2 - Salaires moyens par année-contrat, par activité et par sexe, pour l'ensemble des salariés à temps partiel
- 3 - Salaires moyens par année-contrat, par activité et par catégorie socio-professionnelle, pour l'ensemble des salariés à temps partiel
- 4 - Répartition des années-contrat et salaires moyens par tranche d'âge, croisée avec le sexe et les catégories juridique et socio-professionnelle, pour l'ensemble des salariés à temps partiel

Troisième partie : exploitation des fichiers Employeurs

- 1 - Nombre d'établissements, montant des salaires bruts versés en 1986, pourcentage représenté par les avantages en nature :
 - pour les associations, par activité et par tranche de taille ;
 - hors associations, par activité, par tranche de taille et par catégorie juridique
- 2 - Nombre de salariés présents au 31-12-86, nombre de salariés rémunérés en cours d'année, coefficient de stabilité :
 - pour les associations, par activité et par tranche de taille ;
 - hors associations, par activité, par tranche de taille et par catégorie juridique

Présentation succincte de la source DADS

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) ont pris la suite des Déclarations annuelles de salaires (DAS) dont elles se distinguent très peu. Ce document administratif constitue la plus importante source d'information sur les salaires en France, la plus ancienne aussi, puisque son exploitation statistique a commencé il y a une trentaine d'années. Si les techniques de traitement ont profondément évolué depuis les origines, le principe directeur est resté le même, permettant des comparaisons sur longue période.

La DADS est remplie par l'ensemble des établissements employeurs des secteurs privé et semi-public. L'économie sociale fait donc, au moins en principe, intégralement partie de ce champ. En 1986, pour la première fois, les DADS contiennent le nouveau code de catégorie juridique de l'employeur.

Il y a en fait deux fichiers statistiques issus des DADS :

* l'exploitation "Employeurs" qui rassemble l'information au niveau des établissements (nombre de salariés, masse salariale, etc.) ;

* l'exploitation "Salariés" qui détaille l'information au niveau de l'individu. Elle porte sur un échantillon stable au 25ème (toutes les personnes nées au mois d'octobre d'une année paire, et ayant perçu un revenu salarial au cours de l'année, quel qu'en soit le montant). Ceci explique que certains résultats des DADS soient tous des multiples du chiffre 25.

Nous avons sélectionné, tant dans le fichier Employeurs que dans le fichier Salariés des DADS de 1986, tous les enregistrements dont le code juridique indique une présomption d'appartenance à l'économie sociale. Nous nous sommes efforcés d'en tirer des résultats sur un modèle semblable à celui des publications nationales sur les DADS ; mais en raison des caractéristiques particulières du champ retenu, il a fallu souvent recourir à des codifications spécifiques.

Les activités économiques ont été regroupées en quelques postes significatifs, pour les associations d'une part, pour l'ensemble des autres catégories juridiques d'autre part. Les tableaux par activité, tout comme ceux par catégorie socio-professionnelle ou par taille d'établissement, sont directement comparables à ceux des exploitations nationales.

Il n'en est pas de même pour les tableaux par catégorie juridique (hors associations) ; ceux-ci contiennent de larges incertitudes et ne sont publiés qu'à titre indicatif. Leurs chiffres ne sont d'ailleurs pas repris dans les commentaires.

Définition des principaux termes employés

Année-contrat :

Equivalent du concept d'année-travail, pour les salariés à temps partiel. La terminologie est différente dans la mesure où la durée d'emploi est ici une notion plus contractuelle qu'effective ; le salaire par unité de temps n'a pas une signification très nette.

Année-travail :

Unité de temps fictive permettant de calculer un salaire moyen sur une population d'emplois portant sur différentes durées de paye. Un salarié permanent compte pour une année-travail entière ; un emploi d'une durée de paye de 180 jours comptera pour une moitié. Le nombre d'années travail n'est calculé que pour les salariés à temps complet ; on peut assimiler ce nombre à l'effectif moyen de salariés à temps complet sur l'ensemble de l'année.

Catégorie juridique :

Code à quatre chiffre, qui n'est souvent rempli que sur les deux premières positions, et qui renseigne sur la structure juridique de l'entreprise. Le détail des valeurs retenues pour la définition de l'économie sociale se trouve à la page 29. Pour plus d'information sur ce code, voir les actes du colloque ADDES du 17 Juin 87.

Disparité :

Ratio du salaire moyen d'une catégorie au salaire moyen général.

Durée de paye (ou durée d'emploi) :

Elle est exprimée en jours, chaque mois comptant 30 jours. Ainsi une année-travail fait-elle 360 jours.

Emploi :

C'est l'unité de base de l'exploitation "Salariés". Un emploi est défini par trois informations : un établissement employeur (SIRET), un salarié (NNI), et des dates de début et de fin d'emploi. Ainsi un salarié donné peut-il apparaître dans plusieurs emplois, s'il a changé d'entreprise en cours d'année par exemple. Ceci fait qu'il n'y a pas d'interprétation simple d'un total d'emplois au sens des DADS "Salariés" ; on peut les rapprocher, bien que la définition soit différente, du "nombre de salariés rémunérés en cours d'année" des DADS "Employeurs". Ces deux quantités servent au calcul des indicateurs de stabilité.

PCS :

Nouvelle dénomination des catégories socio-professionnelles. Par habitude (l'économie sociale n'est-elle pas fort conservatrice ?) on a gardé l'ancienne appellation de "Cadres moyens" pour ce qui est désormais "Professions intermédiaires".

Salaires :

Ils sont bruts dans les tableaux "Employeurs", et nets dans les tableaux "Salariés". Les cotisations sociales des employeurs ne figurent pas dans les DADS.

Salarié à temps partiel :

Nous avons choisi ce terme, de préférence à celui, plus juste, de "salarié non à temps complet", pour des raisons de simplicité ; en fait il y a dans cette catégorie aussi bien des personnes salariées à temps partiel au sens propre du terme que des salariées à domicile et des personnes employées de façon intermittente ou irrégulière, dont la durée d'emploi peut être purement conventionnelle et ne pas représenter un temps de travail effectif. Rien ne permet, dans les DADS, d'identifier les salariés de statut spécial tels les TUC.

Salarié permanent, ou simplement "permanent" :

Se dit d'un salarié à temps complet ayant travaillé toute l'année dans le même établissement employeur.

Stabilité :

C'est la notion inverse de la mobilité. On la mesure de deux façons différentes : par le coefficient de stabilité qui est le ratio du nombre de salariés présents au 31-12 à la somme, sur l'ensemble des entreprises de la catégorie, des effectifs de salariés rémunérés au cours de l'année (un même salarié peut donc apparaître plusieurs fois dans le calcul du dénominateur) ; et par l'indice de stabilité qui est calculé sur le fichier Salariés comme le ratio du nombre d'années-travail sur le nombre d'emplois (donc uniquement pour les salariés à temps complet). Ces deux indicateurs sont établis depuis l'origine de la statistique des DADS ; on les a complétés, pour les besoins de la présente étude, par deux autres chiffres de nature légèrement différente (cf page 14).

N.B. : Le lecteur trouvera certaines précisions complémentaires en note sous les tableaux.

L'effectif total concerné

D'après les DADS "Salariés" de 1986, on dénombre dans les associations :

1.283.875 emplois,
dont 48.4 % à temps partiel ;

803.881 années-travail,
dont 41.4 % à temps partiel ;

636.425 salariés employés toute l'année,
dont 37.8 % à temps partiel ;

et dans les autres catégories juridiques de l'économie sociale :

442.300 emplois,
dont 20.8 % à temps partiel ;

330.927 années-travail,
dont 15.4 % à temps partiel ;

287.275 salariés employés toute l'année,
dont 13.6 % à temps partiel.

Ces chiffres globaux sont très voisins de ceux obtenus à partir des fichiers DADS "Employeurs" de 1986, à savoir :

pour l'ensemble des associations :

834.399 salariés employés au 31-12-86

1.333.540 salariés rémunérés au cours de l'année 1986

et pour les autres catégories juridiques de l'économie sociale :

331.287 salariés employés au 31-12-86

467.242 salariés rémunérés au cours de l'année 1986.

On retrouve donc des ordres de grandeur compatibles avec ce qu'on pense savoir par ailleurs sur l'économie sociale.

Retenons que, selon les DADS, il y aurait à la fin de 1986 :

```

:-----:
: environ 1.165.000 emplois dans l'économie sociale, :
: :
: dont un peu plus de 71% dans les seules associations. :
:.....:

```

Le poids relatif de l'économie sociale et de ses établissements

Il n'est guère pertinent de rapprocher ces chiffres de l'économie sociale de ceux de l'ensemble du champ des DADS, tant est grande l'hétérogénéité entre les secteurs d'activités. En revanche les comparaisons sont intéressantes, dans les secteurs où l'économie sociale est bien représentée.

a) les services non marchands

L'économie sociale s'y taille la part du lion (rappelons que les DADS ignorent le secteur public) puisqu'elle représente :

73.3% des établissements
58.0% des salariés (au 31.12.86)
47.6% des salaires versés en 1986

mais, comme on le voit, avec des établissements plutôt de petite taille, et des salaires moindres. Ces points s'éclaireront par la suite. Notons cependant dès maintenant qu'il s'agit de caractères propres aux associations, et non aux autres formes de l'économie sociale, comme le montrent les chiffres moyens par établissement :

	Nombre moyen de salariés au 31-12	:	Masse salariale brute moyenne (MF)
Associations	10.9	:	0.66
Autres formes juridiques	23.2	:	2.17
Hors économie sociale	22.7	:	2.17

b) les banques

Toutes catégories juridiques confondues, l'économie sociale pèse :

25.9% des établissements
21.0% des salariés (au 31.12.86)
18.0% des salaires versés en 1986

Mêmes traits généraux que pour le non marchand : des établissements de plus petite taille et des salaires moyens plus faibles.

c) les assurances

Les chiffres sont malaisés à interpréter à coup sûr, car le champ est imparfaitement couvert. Les mutuelles adhérentes au GSACM sont absentes du code de catégorie juridique où on devrait les trouver ; et quand on trie sur l'activité, on trouve un mélange incomplet de GSACM et de ROAM, plus quelques égarés relevant du secteur public.

A titre indicatif, l'ensemble représente :

52.1% des établissements
38.2% des salariés (au 31.12.86)
34.6% des salaires versés en 1986

ce qui conduirait à des remarques de même nature que pour le non marchand et les banques.

d) les services marchands rendus aux particuliers

C'est un secteur très important numériquement, ce qui fait que même si l'économie sociale y compte plus de 10000 établissements et près du quart du total de ses salariés, elle n'en représente qu'une part relativement faible :

6.7% des établissements
15.7% des salaires (au 31.12.86)
15.2% des salaires versés en 1986

mais avec cette fois des unités comparativement plus importantes que celles du secteur privé. Les écarts sur les chiffres moyens par établissement sont significatifs :

	Nombre moyen de salariés au 31-12	Masse salariale brute moyenne (MF)
Associations	26.0	2.02
Autres formes juridiques	54.0	5.65
Hors économie sociale	10.6	0.84

Pourquoi ces résultats à l'encontre de ceux des autres secteurs ?
Essentiellement sans doute parce que la séparation entre marchand et non marchand dans l'économie sociale recouvre aussi un critère de taille : les grands établissements sanitaires et sociaux sont plutôt marchands, les petites structures plutôt non marchandes. Le secteur privé quant à lui n'est que marchand, et il y a beaucoup de petits employeurs dans les services aux particuliers...

e) autres secteurs

Aucun n'est assez représenté dans l'économie sociale pour autoriser une véritable comparaison. Les activités regroupées sous le titre commun "Tourisme social, cantines, foyers" regroupent certes assez d'établissements ; mais justement, elles sont dominantes dans leurs sous-secteurs respectifs, ce qui interdit de les rapprocher des autres entreprises hors économie sociale du secteur "Hôtels, cafés, restaurants", dont les diverses composantes sont très hétérogènes, en particulier au plan de la mobilité.

Répartition entre temps complet et temps partiel

Sur l'ensemble du champ des DADS, pour 100 années-travail (à temps complet), on dénombre 22.1 années-contrat à temps partiel.

Ce chiffre passe à 17.5 si on ne considère que les emplois ayant duré toute l'année, pour 100 emplois permanents.

Dans l'économie sociale, ces deux chiffres se montent à :

70.8 et 60.9 pour les associations

18.2 et 15.7 pour les autres formes de l'économie sociale.

Le temps partiel apparaît vraiment comme la spécificité du monde associatif. Si on regarde plus finement les choses, on s'aperçoit que les "pics" de travail à temps partiel dans les DADS se limitent quasiment aux associations d'une part, au secteur des services aux entreprises d'autre part, car c'est là que se trouvent les sociétés d'intérim. Si on fait abstraction de ce secteur très particulier, rien ne permet de faire la différence entre le secteur privé et les formes non associatives de l'économie sociale ; la frontière passe entre les associations et le reste.

Le poids de l'emploi à temps partiel atteint son maximum dans les associations du secteur non marchand ; leur nombre va même jusqu'à dépasser celui des emplois à temps complet :

102.1 années-contrat pour 100 années-travail à temps complet
(92.7 pour les emplois ayant duré toute l'année)

A titre de comparaison ces chiffres ne sont que de 32.4 et 26.8 sur la partie non associative du champ DADS non marchand.

Dans les associations des services marchands aux particuliers, les emplois à temps partiel sont encore assez nombreux, cependant à un niveau très inférieur, avec respectivement 43.1 et 36.5 ;

Dans la partie non associative de ce même secteur, ces ratios sont respectivement de 35.7 et de 29.8, ce qui est nettement plus faible que dans les services aux entreprises, où l'on obtient pour l'ensemble du champ (donc y compris les associations) les chiffres de 59.2 et 37.6 ;

Dans tous les autres secteurs, les ratios sont très inférieurs à la moyenne nationale.

Dans les banques de l'économie sociale, ils sont de 13.8 et 13.1 ; et dans les assurances de l'économie sociale, de 13.4 et 12.6.

La féminité des emplois

Les femmes sont majoritaires dans les associations, et fortement majoritaires dans les emplois à temps partiel :

Taux de féminité des emplois dans l'économie sociale :

	Associations	Autres formes juridiques
Total années-travail	60.3	45.9
dont : permanents	61.5	45.8
Total années-contrat	69.7	68.2
dont durée tte l'année	72.7	70.8

Le taux de féminité est légèrement plus élevé (pour trois cases sur quatre) quand on se limite aux emplois ayant duré toute l'année : il semblerait donc que les emplois tenus par les femmes soient plus "stables" que les autres.

Ceci se retrouve dans la répartition des durées de paye ; parmi les emplois n'ayant duré qu'une partie de l'année, les hommes sont comparativement plus nombreux, particulièrement pour le temps partiel, sur les très courtes durées de paye.

Au sein des associations, les taux de féminité les plus élevés se rencontrent dans le secteur marchand : la féminité n'est donc pas plus directement liée au temps partiel qu'à la mobilité.

Dans le reste de l'économie sociale, les taux sont très dispersés : faibles dans l'industrie et la coopération agricole, importants dans les services ; dans les assurances, ils dépassent le niveau moyen des associations. Les banques ont un taux semblable à la moyenne pour les temps complet, très élevé pour les temps partiel

	Temps complet (années-travail)	Temps partiel (années-contrat)
Associations :		
Services particuliers	66.7	71.4
Non marchand	58.9	70.0
Autres formes :		
Assurances	63.1	79.9
Banques	43.7	77.3

Note technique sur la mesure de la stabilité des emplois

Comme on l'a vu plus haut, les emplois à temps partiel sont moins nombreux, en part relative, quand on se limite aux emplois occupés toute l'année. Il ne faut pas en conclure que le travail à temps partiel proprement dit soit également celui qui "bouge" le plus. En effet, les emplois à temps partiel des DADS incluent les emplois dits intermittents, qui sont par nature les moins susceptibles de durer une année entière.

La mesure de la stabilité est une affaire assez complexe, surtout quand on veut distinguer temps complet et temps partiel. Les deux indicateurs traditionnels des DADS tendent à évaluer une relation entre un emploi observé et le nombre de personnes qui les ont tenus au cours de l'année ; ils expriment une rotation sur les postes de travail. C'est une notion qui trouve surtout sa pertinence dans le mode de travail industriel classique.

Il est plus malaisé de concevoir des postes de travail ou de parler de "turn-over" dans l'économie sociale. La segmentation des emplois y paraît plus grande, au moins chez les associations : d'une part des emplois permanents en plus grand nombre qu'ailleurs, d'autre part des durées de paye très faibles, également en grand nombre. Un indicateur unique risque de métisser les deux phénomènes et d'en brouiller l'interprétation.

Le coefficient de stabilité ne fait pas intervenir, dans son mode de calcul, la notion de salarié permanent (ou ayant travaillé toute l'année) : il mesure en effet une stabilité plus lâche, en prenant au numérateur un nombre de postes de travail. Il en est de même de l'indice de stabilité, qui ne concerne que les temps complet.

Dans les associations, les emplois permanents représentent 84% des années-travail à temps complet ; le chiffre analogue pour les temps partiels est nettement inférieur : 72.3%.

L'écart est du même ordre de grandeur pour les autres familles de l'économie sociale : respectivement 88.7% et 76.4%.

Sur l'ensemble du champ des DADS, on trouve 81.8% et 65.6%, donc des chiffres plus faibles que ceux des associations. Ceci est-il compatible avec les indicateurs de stabilité, selon lesquels les associations ont des emplois moins stables que la moyenne ?

Pour expliquer ce paradoxe, nous avons défini deux nouveaux types d'indicateurs qu'on pourrait appeler "indicateurs de stabilité du personnel" (et non des emplois). Le premier s'applique aux emplois à temps complet, le second aux emplois à temps partiel.

Ils se définissent comme le ratio du nombre de permanents (ou de salariés à temps partiel employés toute l'année) à la différence entre le nombre d'années-travail et le nombre de permanents (ou entre le nombre d'années-contrat et le nombre de salariés à temps partiel employés toute l'année).

Plus ces indicateurs sont importants, et plus le "noyau stable" du personnel est nombreux. Une valeur égale à 4 s'interprétera ainsi : "pour un emploi qui a changé de titulaire au moins une fois dans l'année, il y en a quatre qui ont été tenus toute l'année par la même personne". Contrairement à la mesure du "turn-over" par le coefficient de stabilité, on ne cherche pas à savoir combien de fois le poste de travail "mobile" a changé de titulaire au cours de l'année.

Les "indicateurs de stabilité du personnel" évaluent la proportion dans les emplois de cette catégorie de salariés "hyper-stables" qui sont restés toute l'année dans la même entreprise, en faisant la distinction entre temps complet et temps partiel.

La stabilité des emplois

Globalement, le coefficient de stabilité général du champ DADS est intermédiaire entre celui, plus faible, des associations, et celui, plus fort, des autres formes de l'économie sociale :

67.1 contre respectivement 62.6 et 70.9

La même remarque vaut pour l'indice de stabilité :

77 contre respectivement 71.8 et 80.4

Mais ces valeurs moyennes recouvrent de profondes différences. Pour preuve, quelques valeurs du coefficient de stabilité :

Associations non marchandes :	60.0
Reste du secteur non marchand DADS :	70.9
Associations marchandes (particuliers) :	74.0
Services marchands privés (idem) :	66.5
Assurances de l'économie sociale :	82.4
Autres assurances :	77.9
Banques de l'économie sociale :	78.4
Autres banques :	75.7

C'est le poids du non marchand, et sa stabilité comparativement plus faible, qui tire vers le bas la valeur moyenne du coefficient pour les associations, alors que dans les autres secteurs, comme dans les autres formes de l'économie sociale, la stabilité est en général plus forte que dans les entreprises de droit commun.

Quant au secteur "Tourisme social, cantines, foyers", dont le taux inférieur à 40% en fait le champion incontesté de la mobilité, son poids relatif (de l'ordre de 5% de l'emploi associatif) relativise son incidence sur la moyenne d'ensemble.

De son côté, l'indice de stabilité sur l'ensemble du champ DADS est quasiment identique pour les deux sexes, alors qu'il se différencie fortement dans l'économie sociale :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Associations	69.1	73.7	71.8
Autres formes	81.8	78.9	80.4

Les facteurs qui influencent la mobilité sont nombreux : structure par activité, par sexe, répartition entre temps complet et temps partiel... les indicateurs de stabilité du personnel (cf la note supra) donnent un éclairage complémentaire :

Valeur des indicateurs de stabilité du personnel :

	Temps complet	Temps partiel
Ensemble du champ DADS	4.48	1.91
dont : services entreprises	2.94	0.90
Associations	5.26	2.61
Autres formes d'éco. soc.	7.85	3.24
Secteur non marchands :		
Associations	4.05	2.68
Autres entreprises	9.02	2.91
Services aux particuliers :		
Associations	8.17	3.07
Autres entreprises	5.01	2.29
Assurances :		
Economie sociale	11.29	6.49
Hors économie sociale	5.45	3.05
Assurances :		
Economie sociale	11.50	7.08
Hors économie sociale	9.43	4.74

Contrairement aux précédents, ces indicateurs laissent entendre que les associations seraient plus "stables" que la moyenne générale.

Pourtant, dans le non marchand, le personnel des associations est moins souvent permanent que dans les autres entreprises du secteur, qui sont il est vrai quasiment assimilables à la fonction publique.

En revanche la relation est inverse dans les services marchands. La diversité des activités dans l'économie fait le reste : alors que les associations se réduisent pratiquement à ces deux secteurs, le champ DADS tout entier en englobe bien d'autres, où les valeurs des indicateurs sont beaucoup plus faibles (le tableau décrit, à titre d'exemple, le cas des services aux entreprises).

L'inversion du coefficient de stabilité s'explique par un effet de structure analogue, mais à un niveau d'agrégation supérieur : les associations sont plus stables sur les temps complet d'un côté, sur les temps partiel de l'autre ; mais les pondérations de ces deux groupes sont différentes ; puisque les associations emploient comparativement beaucoup plus de salariés à temps partiel, elles sont globalement moins stables que la moyenne nationale.

La même explication ne vaut pas pour l'indice de stabilité, qui ne porte que sur les temps complet. Pour lever ce paradoxe, il faut voir plus en détail la structure de la population mobile selon ses durées de paye. On s'aperçoit (cf tableaux de cadrage) que si les permanents des associations représentent 84% des années-travail, ils font moins de 60% des emplois.

Parmi les emplois non permanents, la proportion des durées de paye très courtes est importante : près de 30% ont duré moins d'un mois, et plus de 26% de un à trois mois. Ces chiffres ne sont certes pas aussi élevés que pour les temps partiel ; ils montrent cependant combien les emplois mobiles des associations sont fugaces.

La stabilité de l'emploi associatif ne peut donc s'apprécier d'une manière trop globale. Elle semble faible, particulièrement dans le non marchand ; dans certaines catégories, comme les services aux particuliers, ou l'emploi féminin, elle apparaît au contraire assez forte. L'analyse détaillée des indicateurs montre qu'en fait il y a lieu de dissocier l'emploi associatif en deux familles distinctes : d'un côté l'emploi stable, qu'il soit à temps complet ou à temps partiel, et qui est comparativement plus stable que dans le secteur privé ; de l'autre l'emploi mobile, qui est comparativement plus mobile qu'ailleurs : il concerne une proportion moindre de postes de travail, mais avec un rythme de rotation plus rapide.

Quand on regroupe temps complet et temps partiel, l'importance de ces derniers dans l'emploi associatif brouille la mesure de la stabilité et en masque le haut niveau. De leur côté, les formes non associatives de l'économie sociale, qui ont une structure temps complet / temps partiel semblable à la moyenne des autres secteurs, ont des indicateurs de stabilité très forts, particulièrement dans les assurances.

C'est donc un trait commun à l'ensemble de l'économie sociale que d'avoir des "emplois stables plus stables", toutes choses égales d'ailleurs, plus proches en cela de la fonction publique que du secteur privé ; côtoyant, dans le monde associatif, une famille d'emplois mobiles de très courte durée.

La population étrangère

Elle est d'importance réduite : un peu plus de 3% des emplois, ce qui correspond à 1707 occurrences dans les associations et 493 dans les autres catégories. Ces chiffres sont trop faibles pour être suffisamment significatifs ; un bref examen montre par ailleurs que cette sous-population ne semble pas avoir, au plan de la mobilité et des durées d'emploi, un profil distinct de la moyenne générale. Le critère de nationalité n'a donc pas été retenu dans l'élaborati

Synthèse sur les salaires moyens

a) Remarques liminaires

Les salaires moyens calculés à partir des DADS sont des chiffres qu'il faut manipuler avec précaution, surtout quand on procède à des comparaisons entre différentes catégories d'emplois - ainsi, par exemple, entre les cadres moyens de l'économie sociale et ceux du secteur privé. En effet, les ensembles que l'on veut comparer peuvent être très différents dans leur composition par sexe, par tranche d'âge, par qualification détaillée - toutes variables ayant une incidence directe sur le salaire. Dès lors le rapprochement de deux salaires moyens ne sera que l'expression de différences entre les structures constitutives (et on a vu qu'entre le secteur privé et l'économie sociale, elles sont de taille...) et non d'un écart intrinsèque entre le niveaux de rémunération offerts.

On peut penser tourner cette difficulté en segmentant davantage les catégories à analyser, ce qui permet de gommer certains effets de structure, par exemple en effectuant les comparaisons tranche d'âge par tranche d'âge ; les résultats sont moins synthétiques, donc de lecture plus malaisée ; et on se heurte à l'écueil du sondage au 25ème, c'est à dire que les catégories deviennent trop petites pour être statistiquement significatives.

Autour de chaque salaire moyen existe en effet une variance, qu'il n'est malheureusement pas d'usage de calculer systématiquement. Sa valeur peut être suffisamment importante pour que deux populations aux salaires moyens a priori bien distincts se recouvrent en fait partiellement et que les aléas du sondage soient à eux seuls assez forts pour justifier des écarts moyens constatés.

La masse salariale nette, produit du salaire moyen par l'effectif, est susceptible des mêmes réserves ; c'est le seul indicateur qui permette de mettre en parallèle les emplois à temps complet et à temps partiel, puisque les unités de durée sont différentes. Mais ce n'est pas un indicateur de coût salarial pour les entreprises, car les taux des cotisations sociales peuvent notablement varier.

b) Résultats sur l'ensemble des emplois à temps complet

Les niveaux de salaires dans les coopératives et les mutuelles sont comparables, bien que le plus souvent légèrement inférieurs, à la moyenne du champ DADS ; dans les associations, ils se situent en revanche très en dessous, avec des écarts pouvant dépasser 20% :

Disparité du salaire moyen (ensemble des salariés à temps complet)
par rapport au salaire moyen de l'ensemble
des salariés permanents du champ DADS

	Associations	Autres formes économie sociale	Champ DADS (ensemble)
Ensemble	77.43	96.85	97.69
Hommes	87.79	108.53	107.45
Femmes	70.62	79.84	83.07
Services partic.	77.07		86.64
Banques		115.31	132.68
Assurances		100.89	116.78
Non marchand	74.87		93.13
Cadres sup.	145.40	181.06	203.92
Cadres moyens	89.97	114.53	120.73
Employés	67.30	77.48	79.47
Ouvriers	50.79	74.76	76.46
Jusqu'à 20 ans	27.67	34.48	
21 à 30 ans	57.46	71.81	
31 à 40 ans	83.79	101.99	101.52
41 à 50 ans	92.32	118.35	119.13
51 ans et plus	94.54	116.19	

La faiblesse des salaires dans les associations est renforcée par un effet de structure par sexe ; l'écart relatif par rapport à la totalité du champ est de -18.3% pour les hommes et de -15% pour les femmes ; mais celles-ci étant comparativement plus nombreuses dans les associations, l'écart résultant atteint -20.7%.

Une autre cause d'écart, valable celle-ci pour l'économie sociale dans son ensemble, est la singularité plus grande des permanents par rapport à la totalité des années-travail à temps complet. On a déjà vu ce phénomène à propos de la stabilité du personnel ; dans l'économie sociale, les emplois stables sont plus stables, ils sont aussi, comparativement, mieux rémunérés par rapport aux emplois qui ont changé de titulaire en cours d'année.

Sur le champ DADS tout entier, le salaire moyen des permanents fait apparaître une "prime à la stabilité" de 2.36%. Cette prime atteint les valeurs de 8.99% dans les associations et de 6.18% au sein des autres formes juridiques de l'économie sociale.

Ces écarts sont considérables, car les permanents représentent la plus grande partie des temps complet ; si on rapporte le salaire moyen d'un emploi permanent à celui d'une année-travail "mobile", on obtient sur l'ensemble du champ DADS une prime de +14.5%, qui atteint dans l'économie sociale le niveau record de +106% (valeur identique dans les associations et les autres formes juridiques). Certes, ces emplois n'ont pas la même structure par qualification, et ne sont donc pas directement comparables.

Aussi bien pour la stabilité que pour les salaires, la statistique de l'économie sociale devrait privilégier le clivage permanents / non permanents, plutôt que le clivage temps complet / temps partiel qui est central dans l'exploitation nationale des DADS, fût-ce au prix d'une comparabilité moindre avec les autres secteurs.

La faiblesse relative des salaires des cadres de l'économie sociale est également dûe en partie à un effet de structure, mieux visible sur les chiffres des disparités internes à chaque famille :

Disparité du salaire moyen (ensemble des salariés à temps complet) par rapport au salaire moyen d'ensemble de la colonne considérée

	Associations	Autres formes économie sociale	Champ DADS (ensemble)
Hommes	113.38	112.06	109.99
Femmes	91.20	82.44	85.03
Services partic.	99.54		88.69
Banques		119.06	135.82
Assurances		104.17	119.54
Non marchand	96.69		95.33
Cadres sup.	187.78	186.95	208.74
Cadres moyens	116.19	118.26	123.58
Employés	86.92	80.00	81.35
Ouvriers	65.59	77.19	78.27
Jusqu'à 20 ans	35.74	35.60	
21 à 30 ans	74.21	74.15	
31 à 40 ans	108.21	105.31	103.92
41 à 50 ans	119.23	122.20	121.95
51 ans et plus	122.10	119.97	

Les cadres supérieurs représentent 7.82% de l'emploi dans le champ DADS, contre 9.72% dans les associations et 9.88% dans le reste de l'économie sociale : par le seul fait de leur nombre plus élevé, ils comptent plus dans le calcul de la moyenne et s'en distinguent donc moins. Par ailleurs, de par la nature de leur activité, les entreprises d'économie sociale sont naturellement employeurs, plus que l'industrie, de personnels ayant une qualification les situant dans les cadres supérieurs, mais dans des fonctions ne pouvant leur assurer un niveau de rémunération important.

On remarquera également le niveau très faible des salaires ouvriers dans les associations, qui contribue aussi à tirer la moyenne vers le bas. La majorité de ces ouvriers (60%) appartient à la catégorie "de type artisanal" ; on reconnaît là les populations employées par les CHAT et autres ateliers protégés (25% d'ouvriers qualifiés, 35% de non qualifiés), dont les salaires sont parmi les moins élevés.

Dans les emplois ouvriers non permanents on retrouve la dominante des métiers de type artisanal ; mais à côté des ouvriers il y a un contingent important d'emplois de la catégorie "stagiaires" : un peu plus d'un emploi stagiaire pour deux emplois ouvriers, contre à peine un pour vingt parmi les permanents. La difficulté d'agréger années-travail et années-contrat ne permet pas une interprétation aisée de ces chiffres.

c) Résultats sur les emplois à temps partiel

L'année-contrat est en moyenne rémunérée autour de 40% d'une année-travail. Les associations se situent à un niveau inférieur (35%) ; on retrouve, même sur les emplois à temps partiel, la particularité de l'économie sociale relative aux emplois stables : alors que sur l'ensemble du champ DADS, le ratio diminue légèrement quand on se limite aux emplois ayant duré l'année entière (40.8 contre 41.3), il augmente au contraire, et de façon significative, dans toutes les composantes de l'économie sociale (cf tableau page 22).

Dans la mesure où les emplois permanents y sont déjà privilégiés, ce qui fait augmenter le dénominateur, il faut que le numérateur augmente encore plus pour que le ratio fasse de même ; il y a donc dans l'économie sociale des emplois "permanents à temps partiel" qui sont, toutes choses égales d'ailleurs, bien payés. Ceci se note particulièrement dans les services marchands et les assurances.

Le secteur bancaire fait exception. Alors que pour l'ensemble des banques, le ratio avoisine les 50%, il dépasse à peine 30% pour les banques de l'économie sociale. Certes, la fiabilité de ce résultat est relative, puisqu'il ne repose que sur moins de 400 occurrences dans le fichier "Salariés" ; mais l'importance de l'écart laisse à penser qu'en tout état de cause, les banques de l'économie sociale, contrairement aux autres, réservent les emplois à temps partiel aux "petits boulots".

Chez les associations, la masse salariale (nette), partagée entre les emplois à temps partiel représente plus du quart de celle qui est distribuée aux emplois à temps complet ; on approche du tiers dans les services non marchands. Dans chaque secteur, ce chiffre est supérieur pour les associations à celui de l'ensemble du champ des DADS ; c'est l'inverse pour les autres formes de l'économie sociale, sauf dans les assurances, mais avec des niveaux toujours inférieurs à 10%, le minimum étant atteint par les banques.

Salaires à temps partiel par rapport aux salaires à temps complet :
ratio des salaires moyens annuels (colonnes 1 et 3) et des masses salariales nettes correspondantes (colonnes 2 et 4)

	Emplois ayant		Ensemble	
	duré e l'année		des emplois	
Ensemble du champ DADS	40.8	7.1	41.3	9.1
dont :				
Services aux entreprises	30.0	11.3	32.0	19.0
Services aux particuliers	44.6	13.7	46.1	16.9
Banques	46.9	5.1	48.7	5.8
Assurances	48.8	4.9	48.8	5.3
Services non marchands	33.8	18.6	33.9	21.8
Economie sociale :				
Associations	38.1	23.2	35.4	25.1
Autres formes juridiques	44.3	7.0	40.5	7.4
Associations, dont :				
Services non marchands	32.8	30.4	31.7	32.3
Services aux particuliers	54.2	19.8	49.4	21.3
Autres formes, dont :				
Banques	31.3	4.1	30.8	4.3
Assurances	51.2	6.5	48.6	6.5

d) L'économie sociale est-elle un havre de nantis ?

Des salaires moyens plus faibles, y compris pour les cadres ; cela suffit-il à faire justice de la rumeur qui prétend que certaines entreprises d'économie sociale distribuent à leurs dirigeants des salaires souvent très supérieurs à ceux du marché ?

Remarquons tout d'abord que les indemnités et avantages en nature sont également plus faibles dans l'économie sociale, surtout dans les associations (ci-dessous, en pourcentage du salaire net) :

	Associations	Autres formes économie sociale	Champ DADS (ensemble)
Tous temps complet	1.4	1.9	3.5
Cadres supérieurs	2.4	3.3	6.4
Cadres sup. Hommes	2.9	3.9	7.2

Il nous restait à traquer les "gros salaires". Parmi les salariés permanents, nous en avons trouvé 9600 qui ont perçu un salaire net en 1986 supérieur à 250.000 Francs :

204 occurrences dans les associations (soit 1.29% de l'ensemble) ;
et 180 occurrences dans les autres formes juridiques de l'économie sociale (soit 1.81% de l'ensemble).

Sur l'ensemble du champ DADS, un pourcentage analogue (1.67%) est atteint pour des salaires dépassant le seuil de 300.000 Francs, ce qui confirme que l'économie sociale n'est pas un paradis pour les gros salaires.

Certains cependant sont respectables, comme l'indique l'histogramme des 384 enregistrements retenus :

	Associations	Autres formes
Plus de 2.000.000	3	
1.000.000 à 2.000.000		2
500.000 à 1.000.000	15	17
400.000 à 500.000	20	13
300.000 à 400.000	73	63
250.000 à 300.000	93	85

Bien sûr, le sondage au 25ème n'est pas représentatif si on cherche à identifier les points extrêmes d'une distribution. Parmi les cinq salaires supérieurs à un million, on peut penser que certains sont en fait des erreurs de saisie, tant ils apparaissent atypiques par rapport au peloton groupé qui les suit. Malgré leur valeur élevée, ils sont rapidement "noyés dans la masse" quand on fait la moyenne sur une population assez nombreuse ; les conséquences d'éventuelles erreurs de ce type sont donc réduites.

La palme reviendrait à une femme, âgée de 61 à 65 ans, employée dans une association de tourisme social de moins de 50 salariés, classée dans la PCS 56 "Personnels de service directs aux particuliers", et qui aurait touché en 1986 un salaire net supérieur à 570 millions d'anciens francs. Bravo ! Mais vu sa qualification, on soupçonne que la virgule des centimes a été omise et que son salaire s'en est trouvé, dans la DADS, multiplié par 100.

Viendrait ensuite un homme, âgé de 36 à 40 ans, classé dans la PCS 46 "Professions intermédiaires administratives et commerciales" et employé par une association de services aux entreprises de moins de 10 salariés. Son salaire net en 1986 aurait atteint 214 millions de centimes, plus 18185 Francs d'avantages en nature.

En troisième position, très douteux, un homme de 31 à 35 ans, de la PCS 42 "Instituteurs et assimilés", auquel une association de moins de 20 salariés des services aux particuliers aurait versé près de 205 millions de centimes.

On entre ensuite dans le domaine du vraisemblable. Le PDG d'une SA coopérative à conseil d'administration, âgé de plus de 65 ans, a touché près de 150 millions d'anciens francs.

D'autres cas douteux suivent. Ainsi les deux plus gros salaires des banques coopératives seraient-ils distribués à des "employés administratifs" ; et le plus gros salaire des services non marchands serait versé à un homme de moins de 30 ans.

En effectuant des corrections "au doigt mouillé", les records de salaires par secteur s'établiraient ainsi, avantages en nature non compris :

Coopération agricole :	668.397
SCOP :	547.977
Coopérative de commerce :	534.053
Coopérative d'entrepreneurs :	1.468.871
Tourisme social :	331.532
Services aux entreprises :	587.794
Services aux particuliers :	661.388
Assurances :	669.604
Banques :	762.167
Services non marchands :	753.542

Pour terminer ce tour d'horizon des nantis de l'économie sociale, signalons que sur les 70 bénéficiaires (théoriques) de salaires supérieurs à 400.000 Francs, 9 ont reçu en plus des avantages en nature d'une valeur supérieure à 10.000 Francs (record 184.268 F.), et 14 des indemnités également supérieures à 10.000 Francs (record 153.291 F.).

Quelques jugements sur la qualité de la source

La validité des résultats présentés ici peut s'apprécier à trois niveaux différents, selon le jugement que l'on porte sur le code de catégorie juridique.

Si ce dernier n'est pas discuté en tant que tel, la qualité obtenue est strictement équivalente à celle des résultats nationaux publiés par l'INSEE ; l'information de départ est la même, on n'a fait que de la trier selon d'autres critères.

Les vérifications effectuées (cf. infra) n'ont permis de déceler qu'une seule anomalie significative : il s'agit d'un double compte, d'une coopérative bretonne d'abattage de volaille se retrouvant à l'identique, mais dans la construction automobile. Il n'a pas été possible de comprendre comment cette fantaisie a pu échapper aux contrôles, lors de la fabrication du fichier "Employeurs". Mais à part cette erreur, qui aurait conduit à surestimer d'un millier d'emplois le poids des coopératives dans l'industrie, l'information traitée est fiable ; elle reflète fidèlement la réalité des emplois occupés et des salaires versés dans les entreprises retenues.

Mais a-t-on bien retenu les entreprises qu'on voulait retenir ? Si on considère désormais que la qualité des résultats dépend de la bonne attribution des codes de catégorie juridique, ils valent dès lors exactement ce que valait, sur ce point, le répertoire SIRENE à la date de la mise en forme des fichiers DADS de 1986.

Les codes juridiques des coopératives sont attribués de manière assez inégale (des coopératives agricoles sont présentes dans tous les secteurs d'activité) ou incomplète (codes à la valeur 51). Les assurances à caractère mutuel ne sont pas à leur place, pas plus que la mutualité sociale agricole ; dans les codes réservés à la mutualité proprement dite, on trouve une large variété de statuts et d'organismes.

Divers établissements relevant manifestement du secteur public ont un code juridique d'économie sociale ; mais on remarque également quelques omissions notoires, ce qui joue dans l'autre sens. On ne peut bien entendu se prononcer a priori sur le sens ou l'amplitude de l'effet résultant : sur-représentation, ou sous-représentation ?

D'autre part, l'utilisation simultanée du code d'activité permet de limiter significativement les dégâts. Pour certaines familles de l'économie sociale, le croisement activité par catégorie juridique est en effet théoriquement diagonal ; et on s'aperçoit que même si les effectifs divergent, les disparités de salaires se conservent, ce qui accrédite l'idée d'un "noyau dur" d'établissements diagonaux autour desquels le glissement d'unités de catégorie juridique plus incertaine ne vient pas fondamentalement modifier les structures d'ensemble.

On en voit une illustration significative ci-dessous ; le recours au code d'activité double l'effectif du secteur bancaire, et ampute d'un quart celui de la coopération agricole ; cependant le salaire moyen bouge très peu.

	Effectif	Salaire moyen	Disparité
.....			
Catégorie juridique :			
Coopération agricole			
Permanents	48575	86603	90.7
Ensemble des temps complet	56026	80542	89.6
Organismes financiers			
Permanents	32500	108507	113.6
Ensemble des temps complet	36027	103038	114.6
.....			
Activité :			
Coopération agricole			
Permanents	39475	84963	89.0
Ensemble des temps complet	45897	78726	87.5
Organismes financiers			
Permanents	63150	111713	116.4
Ensemble des temps complet	68642	107079	119.1
.....			

L'imprécision du code de catégorie juridique, bien que regrettable, n'est donc pas catastrophique si on limite ses exigences de qualité à ce second niveau.

En revanche, on peut considérer, et cela est tout à fait légitime, qu'un code juridique même parfaitement attribué n'est pas suffisant pour définir le champ de l'économie sociale.

Il y a d'abord le problème des associations : certains voudront en retirer les organismes qui dépendent entièrement du secteur public, d'autres n'accepteront pas la présence de structures organiquement liées au secteur privé lucratif.

Le débat sur l'appartenance de la ROAM est de même nature.

Il y a ensuite le problème des filiales des entreprises d'économie sociale qui ont un statut commercial de droit commun.

Dans un ordre d'idées comparable, on peut contester la pertinence du code d'activité économique, dès lors qu'on est à l'intérieur du champ de l'économie sociale. Le partage marchand / non marchand apparaît arbitraire, voire sans signification, aussi bien pour les associations sanitaires et sociales que pour la mutualité. On sait aussi que l'activité des coopératives d'entreprises est souvent, à tort, assimilée à l'activité de ses adhérents.

Ces interrogations dépassent tant le cadre des DADS que celui du répertoire et du code juridique.

Il ne sera possible d'y répondre que par la constitution, sinon d'un véritable répertoire spécifique, du moins d'un ensemble de listes d'entreprises permettant de définir par énumération aussi bien le champ global que tous les sous-champs que l'on souhaitera isoler. Le revers de la médaille sera qu'alors il deviendra plus malaisé d'effectuer des comparaisons par rapport à l'ensemble du champ DADS, les critères propres à l'économie sociale s'avérant inopérants à l'extérieur.

L'avantage majeur des DADS est d'être une source annuelle ; à long terme, si ces amorces de répertoires se constituent, on pourra disposer grâce aux DADS d'une source d'information diachronique sur l'économie sociale, ses établissements et ses salariés.

Un aperçu des contrôles effectués

Les fichiers DADS Employeurs ne contiennent malheureusement pas la raison sociale des établissements ; or le seul moyen, dans l'état actuel des choses, de déceler des omissions ou des codifications inappropriées, c'est de juger au cas par cas, selon la connaissance que l'on peut avoir de la situation de telle ou telle entreprise.

Il a donc fallu apparier a posteriori les DADS Employeurs avec le répertoire SIRENE, car il ne s'est pas avéré possible d'utiliser les appariements réalisés a priori, au moment de l'introduction du code de catégorie juridique dans les DADS.

Cette opération lourde a été réalisée sur trois sous-ensembles du fichier Employeurs :

- les établissements de plus de 200 salariés :
692 ont été identifiés (sur 706) ;
- les associations non marchandes comptant de 10 à 200 salariés :
2664 ont été identifiées (sur 2862) ;
- des établissements à forme non associative et a priori "douteux"
Leur choix est décrit succinctement dans le chapitre suivant ; il y en a eu 1270 d'identifiés.

L'exploitation complète de ces listes représenterait un travail de grande ampleur. On s'est contenté d'opérer quelques redressements indiscutables (qui sont pris en compte dans les tableaux) et de laisser par ailleurs ces listes en l'état ; chacun pourra juger de combien elles s'écartent de sa propre conception des frontières de l'économie sociale. Afin de ne pas alourdir le présent document, on n'a repris que les établissements les plus importants de chaque rubrique (cf infra).

Identification des établissements "douteux"

Le choix en a été fait d'après le tableau de la page suivante, qui ventile les établissements comptant plus de 10 salariés, à forme non associative, par activité et catégorie juridique.

Les organismes périphériques à l'économie sociale (code ASSIM) ont été tous d'office sélectionnés pour la vérification.

Les codes correspondant à COOP1 ne devraient pas exister. La racine 51 est réservée à certains organismes financiers ; mais comme les 115 établissements de la colonne font bien partie de cette activité, on les a considérés comme normaux.

La colonne COOP2 regroupe des coopératives qui ne sont ni des SARL ni des SA : elles sont toutes soumises d'office à vérification.

Dans la colonne COOP3, les activités agro-alimentaires, bancaires et non marchandes sont pour le moins inattendues ; ces trois cases sont soumises à vérification.

Dans la colonne COOP4, il ne devrait pas y avoir d'autre activité que l'agro-alimentaire ; or sept autres cases sont non vides, donc à vérifier.

Il en est de même pour deux établissements bancaires classés dans les services, et les quatre seuls établissements de la mutualité sociale agricole, qui sont classés en non marchand. On notera que le fichier ne contient que 23 établissements dans la colonne MUTU1, c'est à dire les assurances à caractère mutuel.

Enfin, dans la colonne MUTU3, on a choisi de tout vérifier, sauf les 876 établissements de la ligne "Assurances".

Ceci fait en tout 1421 établissements ; 1396 ont pu être appariés avec leur raison sociale ; il en reste 1270 après élimination des plus de 200 salariés qui ont déjà été listés par ailleurs.

Dans les listes reprises plus loin, on n'a pris en compte ni les catégories marginales à l'économie sociale, ni les établissements mutualistes des services marchands et non marchands, dont l'examen n'appelle pas de commentaire particulier. En revanche, dans les autres cases atypiques, on trouve effectivement des codifications surprenantes.

Répartition des établissements (hors associations)
de plus de 10 salariés, par activité et catégorie juridique

	! ASSIM !	! COOP1 !	! COOP2 !	! COOP3 !	! COOP4 !	! CREDI !	! MUTU1 !	! MUTU2 !	! MUTU3 !	! Total !
! A !	!	!	3!	56!	539!	!	!	!	1!	599!
! B !	!	!	!	462!	67!	!	!	!	9!	538!
! C !	2!	!	34!	323!	44!	!	!	!	34!	437!
! D !	166!	!	!	16!	11!	!	!	!	39!	232!
! E !	3!	!	1!	130!	33!	2!	!	!	22!	191!
! F !	18!	!	!	44!	17!	!	!	!	220!	299!
! G !	1!	!	!	!	67!	!	23!	!	876!	967!
! H !	!	115!	!	73!	!	433!	!	!	!	621!
! I !	180!	!	!	4!	29!	!	!	4!	281!	498!
! Total !	370!	115!	38!	1108!	807!	435!	23!	4!	1482!	4382!

Signification des codes : les activités (en ligne) sont définies à partir du code APE (niveau 40) ; les colonnes sont construites par regroupement du code de catégorie juridique à 4 chiffres.

A : APE40 01,02,03,25 Agriculture, IAA, Commerce agro-alimentaire
 B : APE40 04 à 24 Industrie
 C : APE40 26 à 29 Commerce hors agro-alimentaire
 D : APE40 30 Tourisme social, cantines, foyers
 E : APE40 31 à 33,35 Services marchands rendus aux entreprises
 F : APE40 33 Services marchands rendus aux particuliers
 G : APE40 36 Assurances
 H : APE40 37 Organismes financiers
 I : APE40 38 Services non marchands

COOP1 : CJUR 51 ou 5100
 COOP2 : CJUR 5203,5307,5309,6543 à 6560
 COOP3 : CJUR 5443 à 5460,5543,5547,5551 à 5560,
 5643,5647,5651 à 5660
 COOP4 : CJUR 5432,5532,5632,63 à 6399,6532,6533
 CREDI : CJUR 5191 à 5194,5203,6595,6596
 MUTU1 : CJUR 64 à 6413
 MUTU2 : CJUR 8140
 MUTU3 : CJUR 82 à 8290
 ASSIM : CJUR 83 à 8311,8410

Liste de raisons sociales

Dans chaque rubrique, les établissements sont classés par ordre de taille décroissante. Le département indiqué à droite est celui du siège social : il peut donc y avoir plusieurs lignes identiques, si plusieurs établissements appartenant à la même entreprise satisfont les critères d'entrée dans la rubrique. La raison sociale reprend l'intitulé du répertoire, qui n'est pas toujours compréhensible tel quel.

1 - Etablissements associatifs les plus importants

**11 - Activités industrielles
(plus de 200 salariés)**

COMITE ACTION YMCA EN FRANCE	VAUCLUSE
ASS SAUVEGARDE ENFANTS INVALIDES	HAUTE GARONNE
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	PARIS
ASSO BRETON READ SOCIALE PROFES	ILLE ET VILAINE
ASS SAUVEGARDE ENFANTS INVALIDES	HAUTE GARONNE

**12 - Tourisme social, cantines, foyers
(plus de 200 salariés)**

OEUVRE COL VACANCE MUNICIPALE	VAL D'OISE
A D E F ASS POUR DEVELOPPEMENT DES FOYER	PARIS
FEDER DES OEUVRES LAIQUES	ISERE
ASS MOSELLANE D'ORGANISATION DES LOISIRS	MOSELLE
AGOSPAP	PARIS
COMITE POUR NOS GOSSES	RHONE
ASSOCIAT MUNICIPALE VACANCES99	HAUTS DE SEINE
CTRE COOPERATION CULTURELLE	PARIS
ASS GESTION CUISINE CENTRAL BEZIERS	HERAULT

**13 - Services marchands rendus aux entreprises
(plus de 300 salariés)**

ASS PARI PROPRIET APPAR VAPEUR	PARIS
BUREAU COMMUN PREVOYANCE COLLECTIVE	PARIS
ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION	HAUTS DE SEINE
ASS LYONN PROPR APPAR VAPEUR ELECTRIQUES	RHONE
INSTITUT DE SOUDURE	PARIS
INSTIT TECH CEREALES FOURRAGES	PARIS
CENTRALES ACTIVITES PORTUAIRES	GIRONDE
ASS DEPARTEMENTALE DE CONTROLE LAITIER	MORBIHAN
ECOL SUP COMMERC ADMINISTRAT ENTREPRISES	NORD
FEDERATION DU CREDIT MUTUEL	BAS RHIN
FEDERATION NATIONALE BATIMENT	PARIS

14 - Services marchands rendus aux particuliers
(plus de 500 salariés)

HOPITAL SAINT JOSEPH	PARIS
INSTITUT PASTEUR	PARIS
FONDAT NATION CITE INTERNAT UNIVER PARIS	PARIS
ASSOCIATION ORSAC	AIN
ASS MOSELLANE AIDE PERSONNES AGEES	MOSELLE
HOPITAL SAINT JOSEPH	RHONE
ASSOC HOSPITALIERE SAINTE MARIE	PUY DE DOME
ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE	HAUTS DE SEINE
ASS HOPITAL ST MICHEL ET ST VINCENT	PARIS
ASSOC HOSPITALIERE SAINTE MARIE	PUY DE DOME
ASSOC HOSPITALIERE SAINTE MARIE	PUY DE DOME
ASSOC HOSPITALIERE DU BASSIN DE LONGWY	MEURTHE ET MOSELLE
ASSOC HOSPITALIERE SAINTE MARIE	PUY DE DOME
ASSOC HOSPITALIERE SAINTE MARIE	PUY DE DOME
CONGREGATION DES FILLES DU BON SAUVEUR	COTES DU NORD
UNION DES ETS HELIO MARINS	PAS DE CALAIS
HOSPITALOR	MOSELLE
HOPITAL ND DE BON SECOURS	PARIS
CENTRE REGION TRANSFUSION SANG	NORD
CENTRE REGIONAL FRANCOIS BACLESSE	CALVADOS
CENTRE HOSPITALIER FERON VRAU	NORD
FOND PSYCHOTHERAPIQUE CAMILLE MIRET	LOT
ASSOCIATION INSTITUT CALOT	PARIS
ASS DEP D AIDE PERSONNES AGEES	AIN
ASS DEP AMIS ET PARENTS ENF INADAPTES	INDRE ET LOIRE
LES PAPILLONS BLANCS ROUBAIX TOURCOING	NORD
INSTITUT PASTEUR DE LYON	RHONE
LE CLOS DU NID DE L OISE	OISE
CENTRE REGIONAL LUTTE CONTRE LE CANCER	BAS RHIN
CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER	PUY DE DOME
OEUVRES ET INSTIT DES DIACON DE REUILLY	YVELINES

15 - Secteur bancaire
(plus de 300 salariés)

FEDER CREDIT MUTUEL BRETAGNE	ILLE ET VILAINE
FEDER CREDIT MUTUEL BRETAGNE	ILLE ET VILAINE
CHAMB SYND BANQ POPUL FRANCE	PARIS
FEDER CREDIT MUTUEL BRETAGNE	ILLE ET VILAINE
FEDER CREDIT MUTUEL BRETAGNE	ILLE ET VILAINE
CAISSE REG REASSURANCE MUTUEL SUD EST	RHONE
GROPREL	LOIRET
FEDER CREDIT MUTUEL BRETAGNE	ILLE ET VILAINE

16 - Services non marchands
(plus de 500 salariés)

AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	MOSELLE
FOND NATION SCIENCE POLITIQUE	PARIS
ASS MUTUALIS AGRICOL AIDE PERSONNE AGEES	HERAULT
UNION ASSOC GROUPE ESSEC	VAL D'OISE
ASS BAS-RHINOISE AIDE PERSONNES AGEES	BAS RHIN
CONFEDERATION DEPART FAMILLE RURALE	LOIR ET CHER
UNION NAT CENTRE SPORTIF PLEIN AIR	PARIS
COMITE SOC PERSONNEL MUNICIPAL	LOIR ET CHER
OEUVRE CRECHE VILLE	BOUCHES DU RHONE
ASS ECOLE SPECIA TRAVA PUBLI BATIM INDUS	VAL DE MARNE
ASS DEP AIDE DOMICILE AUX RETRAITES	LOIRE ATLANTIQUE
ASS DEP AIDE ISOLES MALADES	LOIRE
RELAIS UNIVERSITAIRES ASSOCIATION	PARIS
I N F A C	VAL DE MARNE
ASS AIDE DOMIC PERSONNES AGEES	ISERE
ASSOCIAT FORMATION PROFESSIONNEL ADULTES	SEINE SAINT DENIS
ASS HT RH AIDE PERSONNES AGEES	HAUT RHIN
ASSOC AIDE PERSONNES AGEES DE M ET M	MEURTHE ET MOSELLE
COMITE OEUVRES SOCIALES MAIRIE CHATENAY	HAUTS DE SEINE
GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE	MAINE ET LOIRE
ASSO AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES	HAUTE VIENNE
CROIX ROUGE FRANCAISE	PARIS
ASS DEPARTEMENTALE AIDE PERSONNES AGEES	VOSGES
ASS DEPART MUTUAL AGR RURALE AIDES MENAG	GARD
COMITE OEUVRES SOCIALES PERSON	INDRE ET LOIRE
ASSOCIATION JEAN COTXET	PARIS
INST MAX VON LAVE PAUL LANGEVIN	ISERE
ENTR AIDE SOCIALE DU VAR	VAR
ASSOCIAT FORMATION PROFESSIONNEL ADULTES	SEINE SAINT DENIS

2 - Etablissements à statut non associatif les plus importants

21 - Coopération agricole
(plus de 500 salariés)

COOPERATIVE AGRICOLE LA NOELLE ANCENIS	LOIRE ATLANTIQUE
SOC COOPERATIVE AGRICOLE ELLE ET VIRE	MANCHE
COOP AGRICOLE CHAMPIGNON SAUMUR	MAINE ET LOIRE
COOP APPROVIS SERV PRODUCT AGRIC MANCHE	MANCHE
UNICOPA	FINISTERE
CENTRE LAIT-UNION COOP AGRICOLES	CANTAL
UNION LAITIERE NORMANDE	MANCHE
UNION LAIT PYRENEES AQUITAINE CHARENTES	HAUTE GARONNE
CENTRALE LAIT HAUTE NORMANDIE	SEINE MARITIME
COOPERATIVE AGRICOLE CEREALE LANDES	LANDES
SOC INDUSTRIELLE COMMERCIAL VILLEFRANCHE	HAUTS DE SEINE
EST LAIT	BAS RHIN
GRANDE BRASSERIE MODERNE	NORD
COOPER AGRICOLE CONDITIONNEMENT VICO	AISNE
UNION AGRICOLE LAITIERE DU MAINE	SARTHE
UNION LAITIERE VITTELLOISE	VOSGES

22 - Activités industrielles
(plus de 200 salariés)

ASS COOPERATIVE OUVRIERS MATERIEL ELECTR	PARIS
SOC L AVENIR	RHONE
SCOP UNION TECHNIQUE DU BATIMENT	PARIS
ANCIENS ETABLISSEMENTS MANUEST	VOSGES
LES MACONS PARISIENS	ESSONE
ATEL ELECTR ET METALL LOIRET	LOIRET
LE COURRIER PICARD	SOMME
SOC COOP REALISATION MAISON INDIVIDUELLE	SEINE ET MARNE
COOPERATIVE DE TISSAGE A DOMICILE	RHONE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE	PARIS
SOC NOUVELLE T P ET PARTICULIER	VAL DE MARNE
IMCARVAU	VAUCLUSE
L YONNE REPUBLICAINE	YONNE
SCOP L ESSOR	MAINE ET LOIRE
LES CHARPENTIERIS DE PARIS	HAUTS DE SEINE
FONDACO	SEINE ET MARNE

23 - Commerce non agro-alimentaire
(plus de 300 salariés)

LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE	AISNE
COOP ADHERENTS MAAIF CAMIF	DEUX SEVRES
UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE	BAS RHIN
LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE	AISNE
LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE	AISNE
LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE	AISNE
LES COOPERATEURS DE PICARDIE	SOMME
SOCIETE D'ALIMENTATION MERLE ROSSELLE	MOSELLE
LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE	AISNE
CODEC	ESSONE
COOP RHONE MEDITERRANEE	DROME
UNION DES COOPERATEURS	LOIRE
LES COOPERATEURS DE FLANDRE ET D'ARTOIS	NORD
UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE	BAS RHIN

24 - Tourisme social, cantines, foyers
(plus de 200 salariés)

CAISSE CENTRALE ACTIVITE SOCIALE EDF GDF	SEINE SAINT DENIS
COMITE CENTRAL D ENTREPRISE DE LA B N P	PARIS
COMITE ENTREPRISE R A T P	PARIS
COMITE CREDIT LYONNAIS PARIS REST	PARIS

25 - Services marchands rendus aux particuliers
(plus de 300 salariés)

INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	VAL DE MARNE
TELEDIFFUSION DE FRANCE	PARIS
MUTUEL ASSUR CORPS SANIT FRANC	PARIS
CTE ENTR SOC NAT INDUSTRIEL AEROSPATIALE	HAUTE GARONNE
MUTUELLE GENERALE EDUCATION NATIONALE	PARIS

Services marchands rendus aux particuliers (suite)

UNION MUTUALISTE DU MORBIHAN	MORBIHAN
UNION GENERALE MUTUALITE RHONE	RHONE
AUX NETTOYEURS ENCAUSTIQUEURS REUNIS	PARIS
UN MUT GEST CLINIQ EAUX CLAIRE	ISERE
UNION DEPART SOC MUTUALISTE LOIRE	LOIRE
MUTUELLE GENERALE EDUCATION NATIONALE	PARIS
ASS SANTE MENTAL LUTTE ALCOOL	PARIS
TELEDIFFUSION DE FRANCE	PARIS
PAVILLON DE LA MUTUALITE	GIRONDE
MUTUELLE GENERALE EDUCATION NATIONALE	PARIS
UNION DEPT DES SOCIETES MUTUALISTES	PUY DE DOME
TELEDIFFUSION DE FRANCE	PARIS
GRAND CONSEIL MUTUALITE B D R	BOUCHES DU RHONE

26 - Activités d'assurance
(plus de 300 salariés)

LES MUTUELLES DU MANS IARD	SARTHE
MUTUELLE ASSURANCE ARTISANALE DE FRANCE	DEUX SEVRES
MUTUELLE ASSURANCE INSTITUTEUR FRANCE	DEUX SEVRES
GROUPE AZUR	EURE ET LOIRE
MUTUELLE ASSURANCE COMMERCANTS INDUSTRIE	DEUX SEVRES
FEDERATION MUTUALISTE INTERDEP RP	PARIS
MUTUELLE ASSURANCE TRAVAILLEUR MUTUALIST	SEINE MARITIME
LA MONDIALE	NORD
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	PARIS
UNION DEP SOC MUTUAL AVEYRON	AVEYRON
LES MUTUELLES DU MANS IARD	SARTHE
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	PARIS
L'ALSACIENNE	BAS RHIN
CAISSE CENTRALE MUTUELLE AGRICOLE	PARIS
UNION DE LA MUTUALITE AGRICOLE DE L'OISE	OISE
MUTUELLE GENERALE DES PTT	PARIS
MUTUELLE GENERALE EDUCATION NATIONALE	PARIS
GROUPE AZUR	EURE ET LOIRE
MUTUELLE PARISIEN DE GARANTIE ASSURANCES	PARIS
CAISSE MUTUELLE ASSURANCE PREVOYANCE	PARIS
LES MUTUELLES DU MANS VIE	SARTHE
CAISSE MUTUEL REASSUR AGRICOLE	FINISTERE
FEDERATION NATIONALE MUTUALITE FRANCAISE	PARIS
UNION MUTUALISTE BASSIN SAMBRE	NORD
ASSUR PROFESSIONS ALIMENT PREVOY ACCIDEN	CHARENTE MARITIME

27 - Secteur bancaire
(plus de 1000 salariés)

BANQUE REGIONALE D'ESCOMPTE ET DE DEPOTS	VAL DE MARNE
CAISSE D'EPARGNE DE PARIS	PARIS
BANQU POPUL INDUS COMME REGION SUD PARIS	HAUTS DE SEINE
CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MIDI	HERAULT
CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES	PARIS

Secteur bancaire (suite)

CAISSE CREDIT AGRICOLE BRIE	SEINE ET MARNE
CAISSE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	LOIRE ATLANTIQUE
CAISS REG CREDIT AGRIC DU GARD	GARD
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	PAS DE CALAIS
CAIS REGIO CREDIT AGRIC MUTUEL	ISERE
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	MARNE
BANQUE POPULAIRE REGION OUEST DE PARIS	YVELINES
CAISSE CREDIT AGRICOLE DES AM	ALPES MARITIMES

28 - Services non marchands
(plus de 400 salariés)

CPAM SEINE SAINT DENIS	SEINE SAINT DENIS
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	YVELINES
COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE AIR FRANCE	VAL DE MARNE
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	BOUCHES DU RHONE
CAISS SECOURS MUTUEL AGRICOL	PARIS
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE	PARIS
CAISSE BATIMENT TRAV PUBLICS	PARIS
CAISSE PRIMAIRE SECURITE SOC	COTE D'OR
CAISSE MUTUALITE SOC AGRICOLE	FINISTERE
MUTUELLE NATIONALE HOSPITALIER	LOIRET
COMITE ENTREP BANQUE CENTRALE ST OUEN	PARIS
MUTUALITE SOC AGRIC HERAULT	HERAULT
CAISSE RETRAITE INGENIEURS	HAUTS DE SEINE
CAIS NAT RETRAITE B T P & INDUS CONNEXES	PARIS
UNION DEPART MUTUALITE AGRICOLE CORREZE	CORREZE

3 - Etablissements à statut non associatif jugés "douteux"

Il s'agit d'une sélection parmi les 1270 établissements identifiés.
Dans chaque rubrique retenue on n'a conservé que les établissements
de 50 à 200 salariés.

301 - Activité : Agro-alimentaire
Catégorie juridique : Coopérative en SA ou en SARL

COOP MARITIME ETAPLOISE ORGAN PRODUCTEUR	PAS DE CALAIS
UNION COOPERATIVE LAITIERE LIMOUSINE	HAUTE VIENNE
ARMEMENT COOPERATIF FINISTERIEN	FINISTERE
COOPERATIVE MARITIME DIEPPOISE	SEINE MARITIME
COOP PECHEURS PORTAIS MAREE ORGAN PRODUC	CALVADOS
SOC EPIC REGION PARISIENNE	SEINE SAINT DENIS
BOULANGERIE COOPERATIVE LA FRATERNELLE	HAUTS DE SEINE
SAINT GUE COOP	FINISTERE
SAINT GUE COOP	FINISTERE

302 - Activité : Industrie
Catégorie juridique : Coopérative agricole

L UNION TRAVAUX	SEINE SAINT DENIS
L UNION TRAVAUX	SEINE SAINT DENIS
COOPERATIVE AGRICOLE TEILLAGE DE LIN	EURE
SCOP ENTREPRISE MARTIN	INDRE
COOP LINIERE DE FONTAINE CANY	SEINE MARITIME
COOP AGRI PROD REGION VITRE	ILLE ET VILAINE
SOE STUC ET STAFF	PARIS
COOPER OUVRIERE DE PRODUCTION	DOUBS
IMCARVAU	VAUCLUSE

303 - Activité : Industrie
Catégorie juridique : Mutualité

ASSOCIATION DES CROIX	CANTAL
-----------------------	--------

304 - Activité : Commerce non agro-alimentaire
Catégorie juridique : Coopérative agricole

CELLIER DES TEMPLIERS	PYRENEES ORIENTALES
UNION COOP AGRI PLANTEUR TABAC	PARIS
SIVIR	PYRENEES ORIENTALES
COOP AGRICOLE ET VITICOLE	MARNE
SICA CODIMA	MORBIHAN
UNION PHARMACEUTIQUE DES SOC.MUTUALISTES	ALPES MARITIMES

305 - Activité : Commerce non agro-alimentaire
Catégorie juridique : Mutualité

UNION MUTUALISTE DE LA MARNE	MARNE
UNION MUTUALISTE SEINE MARITIME	SEINE MARITIME
MUTUALITE DE L ANJOU	MAINE ET LOIRE
SOC INTER MUNIC MUTUA DES 16 17 18 ARRON	PARIS
UNION MUTUALISTE DE LA MARNE	MARNE

306 - Activité : Tourisme social, cantines, foyers
Catégorie juridique : Mutualité

SOC MUTUALISTE C D C CUSENIER	PARIS
COMITE ENTREPRISE ALLOCATION FAMILIALE	PARIS
RESTAUR CAISSE DEPOT CONSIGNA	PARIS
MAISON INTERNAT CITE UNIVERSI	PARIS
FED CRAM BRETAGNE ET CPAM MORB	MORBIHAN
FONDATION EUGENE NAPOLEON	PARIS

307 - Activité : Services marchands rendus aux entreprises
Catégorie juridique : Coopérative agricole

COOPERATIVE AGRICOLE DU TERNOIS	PAS DE CALAIS
SOC COOPERATIVE AGRICOLE DE LA NIEVRE	NIEVRE
COOPER AGRICOLE DU VALOIS	OISE
COOP AGRICOL TRANSFORM CONSERVATION VENT	ARDENNES
COOP AGR INTERDEP AMELIOR CHEPTTEL CENTRE	YONNE

308 - Activité : Services marchands rendus aux entreprises
Catégorie juridique : Organisme de crédit

CAUTION MUTUELLE FINANCEMENT COMMERCE HAUTS DE SEINE

309 - Activité : Services marchands rendus aux entreprises
Catégorie juridique : Mutualité

BUREAU INFORM PREVIS ECONOMIQ	HAUTS DE SEINE
CE CAISSE REGIO ASSURANCE MALADIE FRANCE	PARIS
CAISSE REGION ASSUR MUT AGRICOLE	HAUTE GARONNE
FEDER MUTUALITE AGRICOLE MORBIHAN	MORBIHAN
MUTUELLE GENERALE DES PTT	PARIS
GROUPEMENT DES TRANSITAIRES	PYRENEES ORIENTALES

310 - Activité : Services marchands rendus aux particuliers
Catégorie juridique : Coopérative agricole

SOC DEVELOP INNOVATION MARCH AGRICOLES	PARIS
UN DEPART SOC MUTUALISTES DO	PYRENEES ORIENTALES

311 - Activité : Assurances
Catégorie juridique : Coopérative agricole

CAIS REGION ASSURANCE MUT AGR	ILLE ET VILAINE
CAISSE REGION ASSUR MUTUEL AGR	SEINE MARITIME
MUTUEL TRAVAILLEUR NON SALARIE	BOUCHES DU RHONE
CAISSE MUTUELLE ASSURANCE PREVOYANCE	PARIS
ASSURANCES MUTUELLES DE L'INDRE	INDRE
UN DEPART SOC MUTUALISTES DO	PYRENEES ORIENTALES
MUTUEL ASSUR VIE PROFESS SANIT	PARIS
CAISSE MUTUELLE ASSURANCE PREVOYANCE	PARIS
CAISSE MUTUELLE ASSURANCE PREVOYANCE	PARIS
UNION CAISS MUTUEL REASSU AGRI	INDRE
MUTUELLE COMPLEMENTAIRE N 403	CHARENTE
ASSUR PROFESSIONS ALIMENT PREVOY ACCIDEN	CHARENTE MARITIME
ASSURANCE MUTUELLE SEINE MARNE	PARIS
CAISSE MUTUELL REG DE LORRAINE	MEURTHE ET MOSELLE
CAISSE CHIRURG MUTUAL ISERE HTES ALPES	ISERE
MUTUELLE INDUSTRIE DU PETROLE	VAL DE MARNE
MUTUELLE PERSONNEL HOSPITALIER	HERAULT

312 - Activité : Organismes financiers
Catégorie juridique : Coopératives en SA ou SARL

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	DEUX SEVRES
CAISSE FEDERAL CREDIT MUTUEL DU SUD-EST	RHONE
BANQUE POPULAIRE DU TARN ET DE L'AVEYRON	TARN
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	PARIS
LE CHEQUE DEJEUNER	PARIS
COOPERAT GESTION FINAN ORGANISMES IMMOB	PARIS
BANQUE POPULAIRE ANJOU VENDEE	MAINE ET LOIRE
BANQUE POPULAIRE DU QUERCY ET AGENAIS	LOT
BANQUE POPULAIRE DU QUERCY ET AGENAIS	LOT

313 - Activité : Services non marchands
 Catégorie juridique : Coopérative en SA ou en SARL

LA COMEDIE DE SEINT-ETIENNE LOIRE

314 - Activité : Services non marchands
 Catégorie juridique : Coopérative agricole

CAIS INTERPROF RETRAITES S E	BOUCHES DU RHONE
UNION DEPARTEM MUTUALISTE TRAV	ALPES MARITIMES
CAISSE REASSUR MUTUELLE AGRICOLE	CALVADOS
UNION MUTUALISTE DE L AIN	AIN
CAISSE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ARIEGE	ARIEGE
CAISSE ASSU.MALADIE PROF.ARTISANS COMMER	ALPES MARITIMES
SECUR FAMIL PETITE MOYEN ENTR	PARIS

Tableaux de cadrage sur les salariés des associations

Répartition des emplois selon leur durée
(pourcentages en colonne)

1 - Hommes

Durée d'emploi :	Temps partiel		Temps complet		Ensemble	
Moins d'un mois	66200	29.23	35025	12.81	101225	20.25
Un à trois mois	40500	17.88	31000	11.34	71500	14.30
Trois à six mois	28100	12.41	28000	10.24	56100	11.22
Six mois à un an	26000	11.48	26950	9.85	52950	10.59
Toute l'année	65675	29.00	152500	55.76	218175	43.64
Ensemble	226475	100.00	273475	100.00	499950	100.00

2 - Femmes

Durée d'emploi :	Temps partiel		Temps complet		Ensemble	
Moins d'un mois	74150	18.79	44700	11.49	118850	15.16
Un à trois mois	57575	14.59	39375	10.12	96950	12.37
Trois à six mois	43750	11.08	28600	7.35	72350	9.23
Six mois à un an	44125	11.18	33400	8.58	77525	9.89
Toute l'année	175125	44.37	243125	62.47	418250	53.35
Ensemble	394725	100.00	389200	100.00	783925	100.00

3 - Tous sexes

Durée d'emploi :	Temps partiel		Temps complet		Ensemble	
Moins d'un mois	140350	22.59	79725	12.03	220075	17.14
Un à trois mois	98075	15.79	70375	10.62	168450	13.12
Trois à six mois	71850	11.57	56600	8.54	128450	10.00
Six mois à un an	70125	11.29	60350	9.11	130475	10.16
Toute l'année	240800	38.76	395625	59.70	636425	49.57
Ensemble	621200	100.00	662675	100.00	1283875	100.00

Tableaux de cadrage sur les salariés des associations

Répartition des emplois selon leur durée
(pourcentages en colonne)

1 - Hommes

Durée d'emploi :	Temps partiel	Temps complet	Ensemble	
Moins d'un mois	66200! 29.23!	35025! 12.81!	101225!	20.25!
Un à trois mois	40500! 17.88!	31000! 11.34!	71500!	14.30!
Trois à six mois	28100! 12.41!	28000! 10.24!	56100!	11.22!
Six mois à un an	26000! 11.48!	26950! 9.85!	52950!	10.59!
Toute l'année	65675! 29.00!	152500! 55.76!	218175!	43.64!
Ensemble	226475! 100.00!	273475! 100.00!	499950!	100.00!

2 - Femmes

Durée d'emploi :	Temps partiel	Temps complet	Ensemble	
Moins d'un mois	74150! 18.79!	44700! 11.49!	118850!	15.16!
Un à trois mois	57575! 14.59!	39375! 10.12!	96950!	12.37!
Trois à six mois	43750! 11.08!	28600! 7.35!	72350!	9.23!
Six mois à un an	44125! 11.18!	33400! 8.58!	77525!	9.89!
Toute l'année	175125! 44.37!	243125! 62.47!	418250!	53.35!
Ensemble	394725! 100.00!	389200! 100.00!	783925!	100.00!

3 - Tous sexes

Durée d'emploi :	Temps partiel	Temps complet	Ensemble	
Moins d'un mois	140350! 22.59!	79725! 12.03!	220075!	17.14!
Un à trois mois	98075! 15.79!	70375! 10.62!	168450!	13.12!
Trois à six mois	71850! 11.57!	56600! 8.54!	128450!	10.00!
Six mois à un an	70125! 11.29!	60350! 9.11!	130475!	10.16!
Toute l'année	240800! 38.76!	395625! 59.70!	636425!	49.57!
Ensemble	621200! 100.00!	662675! 100.00!	1283875!	100.00!

Tableaux sur les salariés permanents à temps complet
employés dans les associations

1 - Salaires moyens annuels en 1986 par activité et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Industrie	6775	45255	4700	43236	11475	44428
Tourisme social, cantines, foyers	9400	79046	12275	72321	21675	75237
Services aux entreprises	15225	124569	14050	85323	29275	105734
Services aux particuliers	51075	83669	102300	70899	153375	75152
Services non marchands	66550	92403	105475	68612	172025	77816
Ensemble	152500	90820	243125	70555	395625	78367

N.B. : Certaines activités peu représentées, conduisant à des chiffres de salaires non significatifs, n'ont pas été reprises dans ces tableaux ; en conséquence, la ligne "Ensemble" correspond à un total légèrement supérieur à celui de la somme des rubriques.

Il en est de même pour les tableaux utilisant les catégories socio-professionnelle (cf page suivante) ; la rubrique "Ensemble" contient, en plus des autres rubriques, la catégorie "Stagiaires et Apprentis", qui est très peu représentée.

D'autre part la catégorie "Cadres supérieurs" contient le poste 23 de la nomenclature PCS, c'est à dire les chefs d'entreprise. Comme nous sommes dans l'économie sociale, on peut se demander si le fichier en contient beaucoup ; nous n'avons relevé que 75 occurrences dans les associations et 78 dans les autres catégories. Ces chiffres non pondérés correspondraient, mais avec une variance forte, à un peu moins de 4000 personnes.

2 - Salaires moyens annuels en 1986
par activité et par catégorie socio-professionnelle

	Cadres supérieurs		Cadres moyens		Employés	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Industrie	300	136077	925	89562	1075	53153
Tourisme social, cantines, foyers	1775	117178	4750	77776	8500	75416
Services aux entreprises	5425	150479	9750	117207	11650	81885
Services aux particuliers	10875	156656	48575	88304	57800	66800
Services non marchands	19975	135036	55075	89468	68050	62621
Ensemble	39975	144275	120575	91226	151275	66828

	Ouvriers		Ensemble	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Industrie	9150	35871	11475	44428
Tourisme social, cantines, foyers	6550	62306	21675	75237
Services aux entreprises	2400	74484	29275	105734
Services aux particuliers	35225	46273	153375	75152
Services non marchands	27300	52439	172025	77816
Ensemble	81100	49420	395625	78367

Tableaux sur l'ensemble des salariés à temps complet
employés dans les associations

1 - Salaires moyens par année-travail en 1986
par activité et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Industrie	7429	43909	5133	41688	12562	43002
Tourisme social, cantines, foyers	12191	67368	16224	60987	28415	63725
Services aux entreprises	17890	115520	16538	79053	34428	98003
Services aux particuliers	57344	79372	114812	67666	172156	71565
Services non marchands	88104	78991	126359	62930	214463	69528
Ensemble	186755	81526	284038	65580	470793	71905

2 - Salaires moyens par année-travail en 1986
par activité et par catégorie socio-professionnelle

	Cadres sup.		Cadres moyens		Employés	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Industrie	360	122612	1056	83702	1238	50000
Tourisme social, cantines, foyers	2130	104379	6937	60822	10871	65344
Services aux entreprises	6248	143500	11464	109134	13294	76721
Services aux particuliers	12162	148632	54878	83680	64652	63519
Services non marchands	23205	125225	67942	80552	79829	58409
Ensemble	45779	135022	143992	83553	174579	62499

	Ouvriers		Ensemble	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Industrie	9865	34963	12562	43002
Tourisme social, cantines, foyers	8199	54954	28415	63725
Services aux entreprises	2900	67446	34428	98003
Services aux particuliers	38905	45047	172156	71565
Services non marchands	32053	49464	214463	69528
Ensemble	92577	47164	470793	71905

Tableaux sur les salariés des associations
(Ensemble des salariés à temps complet)
3 - Synthèse par catégorie socio-professionnelle

	Indice de stabilité	Indemnités en % du salaire	Avantages en nature en %
Cadres supérieurs			
Hommes	78.3	1.8	1.1
Femmes	73.4	0.9	0.4
Tous sexes	76.6	1.5	0.9
Cadres moyens			
Hommes	67.4	1.3	0.6
Femmes	69.7	0.5	0.3
Tous sexes	68.7	0.9	0.4
Employés			
Hommes	69.9	1.2	0.8
Femmes	78.3	0.4	0.5
Tous sexes	76.7	0.5	0.5
Ouvriers			
Hommes	78.1	0.4	1.0
Femmes	78.9	0.0	1.2
Tous sexes	78.4	0.3	1.1
Ensemble			
Hommes	69.1	1.2	0.8
Femmes	73.7	0.4	0.5
Tous sexes	71.8	0.8	0.6

L'indice de stabilité est défini par le ratio du nombre total d'années-travail au nombre total d'emplois. Ainsi un indice de 75% correspond-il à une durée moyenne d'emploi de trois trimestres. Ceci ne préjuge pas de la durée moyenne effective d'emploi par salarié, puisqu'un même salarié peut occuper plusieurs emplois, consécutivement, dans la même année. Quoi qu'il en soit, plus l'indice est faible, plus la mobilité est forte.

Tableaux sur les salariés des associations
 (Ensemble des salariés à temps complet)
 Synthèse par catégorie socio-professionnelle
 4 - Répartition par tranches d'âge et salaires annuels moyens
 (les pourcentages sont en ligne et portent sur des années-travail)

	Jusqu'à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans et plus
Cadres supérieurs	0.24! 38156!	13.98! 83772!	39.97! 125919!	26.70! 152125!	19.11! 169868!
Cadres moyens	1.11! 15751!	30.19! 64148!	38.42! 88155!	18.41! 99298!	11.88! 100562!
Employés	2.22! 33872!	32.47! 54845!	27.56! 66983!	19.16! 65925!	18.58! 69839!
Ouvriers	1.80! 25621!	37.89! 37824!	29.32! 48197!	16.86! 56552!	14.13! 61567!
Hommes	1.94! 24347!	29.61! 52980!	35.75! 85939!	18.40! 105359!	14.31! 108535!
Femmes	1.94! 26559!	33.19! 53573!	29.92! 71472!	19.13! 73416!	15.82! 75563!
Ensemble	1.94! 25686!	31.78! 53355!	32.22! 77809!	18.84! 85728!	15.22! 87794!

N.B. : Une petite partie du fichier, pour laquelle la variable "âge" n'est pas remplie, n'est pas prise en compte dans l'établissement de ce tableau, qui n'est donc pas entièrement cohérent avec les précédents.

Tableaux sur les salariés à temps partiel
employés dans les associations

1 - Salaires moyens annuels en 1986 par activité et par sexe
pour les salariés occupés toute l'année

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Tourisme social, cantines, foyers	2475	32411	8150	24213	10625	26122
Services aux entreprises	4700	47420	6450	31806	11150	38388
Services aux particuliers	14875	42568	41075	40082	55950	40743
Services non marchands	42350	23835	117125	26166	159475	25547
Ensemble	65675	30416	175125	29665	240800	29870

2 - Salaires moyens par année-contrat en 1986
par activité et par sexe
pour l'ensemble des salariés à temps partiel

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen
Tourisme social, cantines, foyers	5340	21831	13605	18943	18945	19757
Services aux entreprises	7170	37250	9141	26391	16311	31165
Services aux particuliers	21209	35262	52985	35405	74194	35364
Services non marchands	65535	19942	153411	22911	218946	22022
Ensemble	101065	24717	232023	25769	333088	25450

3 - Salaires moyens par année-contrat en 1986
par activité et par catégorie socio-professionnelle
pour l'ensemble des salariés à temps partiel
employés dans les associations

	Cadres sup.		Cadres moyens		Employés	
	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen
Tourisme social, cantines, foyers	872	46304	5703	13222	8258	21068
Services aux entreprises	3768	43964	4181	34927	5060	30023
Services aux particuliers	14146	56293	20108	36691	29682	27781
Services non marchands	28080	28526	62719	20729	97537	22620
Ensemble	47194	38710	93411	24572	141897	23941

	Ouvriers		Ensemble	
	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen
Tourisme social, cantines, foyers	3772	22085	18945	19757
Services aux entreprises	2916	13828	16311	31165
Services aux particuliers	9246	27357	74194	35364
Services non marchands	24255	17765	218946	22022
Ensemble	42414	20175	333088	25450

Tableaux sur les salariés des associations
 Ensemble des salariés à temps partiel
 4 - Répartition par tranches d'âge
 et salaires moyens par année-contrat

	Jusqu'à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans et plus					
Cadres supérieurs	0.76	5585	21.64	17659	40.44	39604	20.71	46302	16.45	58445
Cadres moyens	4.69	5306	32.26	19439	34.25	28818	17.52	27585	11.27	31987
Employés	2.20	14731	22.74	23380	27.53	25531	22.91	24789	24.63	23295
Ouvriers	2.74	10436	30.91	20489	25.60	21435	19.14	19770	21.61	20239
Hommes	3.95	6033	29.63	17869	33.59	27099	17.95	28271	14.89	35797
Femmes	2.95	10140	25.64	21988	29.58	29343	21.30	27698	20.53	26326
Ensemble	3.25	8642	26.84	20621	30.78	28607	20.30	27850	18.83	28577

Tableaux de cadrage sur les salariés (hors associations)

Répartition des emplois selon leur durée
(pourcentages en colonne)

1 - Hommes

Durée d'emploi :	Temps partiel		Temps complet		Ensemble	
Moins d'un mois	9275!	26.96!	11050!	5.93!	20325!	9.20!
Un à trois mois	6575!	19.11!	15275!	8.19!	21850!	9.89!
Trois à six mois	3600!	10.47!	11150!	5.98!	14750!	6.68!
Six mois à un an	3575!	10.39!	14450!	7.75!	18025!	8.16!
Toute l'année	11375!	33.07!	134550!	72.15!	145925!	66.07!
Ensemble	34400!	100.00!	186475!	100.00!	220875!	100.00!

2 - Femmes

Durée d'emploi :	Temps partiel		Temps complet		Ensemble	
Moins d'un mois	11350!	19.73!	12325!	7.52!	23675!	10.69!
Un à trois mois	7925!	13.78!	16400!	10.01!	24325!	10.99!
Trois à six mois	5125!	8.91!	9375!	5.72!	14500!	6.55!
Six mois à un an	5550!	9.65!	12025!	7.34!	17575!	7.94!
Toute l'année	27575!	47.94!	113775!	69.42!	141350!	63.84!
Ensemble	57525!	100.00!	163900!	100.00!	221425!	100.00!

3 - Tous sexes

Durée d'emploi :	Temps partiel		Temps complet		Ensemble	
Moins d'un mois	20625!	22.44!	23375!	6.67!	44000!	9.95!
Un à trois mois	14500!	15.77!	31675!	9.04!	46175!	10.44!
Trois à six mois	8725!	9.49!	20525!	5.86!	29250!	6.61!
Six mois à un an	9125!	9.93!	26475!	7.56!	35600!	8.05!
Toute l'année	38950!	42.37!	248325!	70.87!	287275!	64.95!
Ensemble	91925!	100.00!	350375!	100.00!	442300!	100.00!

Tableaux de cadrage sur les salariés (hors associations)

Répartitions correspondantes en années-travail
(pourcentages en colonne)

1 - Hommes

Durée d'emploi :	Temps complet		Temps partiel		Ensemble	
Moins d'un mois	344	0.23	258	1.59	602	0.36
Un à trois mois	2116	1.40	895	5.51	3011	1.80
Trois à six mois	3935	2.60	1256	7.74	5191	3.09
Six mois à un an	10561	6.97	2449	15.09	13010	7.76
Toute l'année	134550	88.81	11375	70.07	145925	87.00
Ensemble	151506	100.00	16233	100.00	167739	100.00

2 - Femmes

Durée d'emploi :	Temps complet		Temps partiel		Ensemble	
Moins d'un mois	429	0.33	357	1.03	786	0.48
Un à trois mois	2128	1.66	1077	3.10	3205	1.96
Trois à six mois	3327	2.59	1847	5.32	5174	3.17
Six mois à un an	8781	6.84	3892	11.20	12673	7.77
Toute l'année	113775	88.58	27575	79.36	141350	86.62
Ensemble	128440	100.00	34748	100.00	163188	100.00

3 - Tous sexes

Durée d'emploi :	Temps complet		Temps partiel		Ensemble	
Moins d'un mois	773	0.28	615	1.21	1388	0.42
Un à trois mois	4244	1.52	1972	3.87	6216	1.88
Trois à six mois	7262	2.59	3103	6.09	10365	3.13
Six mois à un an	19342	6.91	6341	12.44	25683	7.76
Toute l'année	248325	88.70	38950	76.40	287275	86.81
Ensemble	279946	100.00	50981	100.00	330927	100.00

Tableaux de cadrage sur les salariés (hors associations)

Nombre d'emplois et durée moyenne (en jours) par catégorie
 Pourcentage en colonnes du nombre d'emplois

	Temps partiel			Temps complet		
Coopération (na)	22500	24.48	218.9	110450	31.52	292.7
Coopération agr.	12100	13.16	205.1	69925	19.96	290.5
Secteur bancaire	5925	6.45	302.9	45175	12.89	288.7
Mutualité	24875	27.06	253.0	100125	28.58	307.1
Périphérie	26525	28.86	120.1	24700	7.05	203.4
Ensemble	91925	100.00	203.2	350375	100.00	289.5

Nombre d'années travail par catégorie
 (pourcentages en colonne)

	Temps complet	Temps partiel	Ensemble
Coopération (na)	89230	31.87	13472
Coopération agr.	56026	20.01	6762
Secteur bancaire	36027	12.87	4960
Mutualité	84965	30.35	17314
Périphérie	13698	4.89	8473
Ensemble	279946	100.00	50981

Tableaux sur les salariés permanents à temps complet
(en dehors des associations)

1 - Salaires moyens annuels en 1986 par activité et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	!Salaire! !Effectif! moyen		!Salaire! !Effectif! moyen		!Salaire! !Effectif! moyen	
!Coopération agricole	! 30925!	! 90066!	! 8550!	! 66503!	! 39475!	! 84963!
!Industrie	! 17300!	! 83688!	! 3525!	! 72401!	! 20825!	! 81778!
!Commerce non IAA	! 11375!	! 85852!	! 9925!	! 65028!	! 21300!	! 76149!
!Services aux particuliers	! 7400!	! 127543!	! 10975!	! 83984!	! 18375!	! 101526!
!Assurances	! 17200!	! 119413!	! 30200!	! 84565!	! 47400!	! 97210!
!Banques	! 35925!	! 127390!	! 27225!	! 91027!	! 63150!	! 111713!
!Services non marchands	! 8225!	! 112673!	! 18650!	! 83161!	! 26875!	! 92193!
!Ensemble	! 134550!	! 106844!	! 113775!	! 82071!	! 248325!	! 95493!

N.B. : Comme pour les associations, certaines activités peu nombreuses, conduisant à des chiffres de salaires non significatifs, n'ont pas été reprises ici ; de ce fait la ligne "Ensemble" correspond à un total supérieur à celui de la somme des rubriques.

Les remarques sur le code PCS (anciennement code des catégories socio-professionnelles), faites plus haut à propos des associations, s'appliquent également dans ce qui suit.

La répartition par activités est établie à partir du code APE ; elle ne correspond guère, en apparence, à la ventilation effectuée selon la catégorie juridique (cf plus loin, Tableau 3), pour les rubriques qui seraient a priori comparables (banques, assurances, coopération agricole).

Les effectifs sont très différents ; en particulier, le code juridique "Assurances mutuelles" est quasiment inexistant dans le fichier. Cependant, et c'est plutôt rassurant, les disparités de salaires se retrouvent, ce qui laisserait penser qu'il y a davantage de glissements internes champ que de "fraudes à la frontière".

2 - Salaires moyens annuels en 1986
par activité et par catégorie socio-professionnelle

	Cadres supérieurs		Cadres moyens		Employés	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Coopération agricole	2275	193681	6825	107432	5700	75080
Industrie	850	153410	3375	105813	1800	84737
Commerce non IAA	2150	118900	4675	85669	8000	63338
Services aux particuliers	2425	192670	6425	109439	6750	72674
Assurances	5700	167354	12525	103220	26875	81298
Banques	7800	182533	20075	126118	33000	88429
Services non marchands	3250	163811	6600	99864	14800	75147
Ensemble	25525	173073	62975	110287	101050	79996

	Ouvriers		Ensemble	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Coopération agricole	24575	71091	39475	84963
Industrie	14725	71979	20825	81778
Commerce non IAA	6275	71053	21300	76149
Services aux particuliers	2750	74306	18375	101526
Assurances	2225	77116	47400	97210
Banques	2175	78683	63150	111713
Services non marchands	2200	78907	26875	92193
Ensemble	58175	72716	248325	95493

3 - Salaires moyens annuels en 1986 par catégorie et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Coopération (na)	52050	105964	26950	80303	79000	97210
Coopération agr.	34500	92195	14075	72898	48575	86603
Secteur bancaire	17350	126677	15150	87700	32500	108507
Mutualité	26150	116011	50725	84078	76875	94940
Périphérie	4500	99581	6875	80570	11375	88091
Ensemble	134550	106844	113775	82071	248325	95493

4 - Salaires moyens annuels en 1986 par catégorie juridique et par catégorie socio-professionnelle

	Cadres supérieurs		Cadres moyens		Employés	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Coopération (na)	7625	164453	19900	119364	28250	83857
Coopération agr.	3200	197071	9925	102533	9425	75048
Secteur bancaire	4725	182998	10650	117371	15500	82812
Mutualité	9275	167997	20375	102392	41575	77726
Périphérie	700	157524	2125	101698	6300	78143

	Ouvriers	
	Effectif	Salaire moyen
Coopération (na)	22950	72557
Coopération agr.	25900	71260
Secteur bancaire	1525	77645
Mutualité	5575	74997
Périphérie	2225	82216

Tableaux sur l'ensemble des salariés à temps complet
(en dehors des associations)

1 - Salaires moyens par année-travail en 1986
par activité et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Années travail	Salaires moyen	Années travail	Salaires moyen	Années travail	Salaires moyen
Coopération agricole	34961	84695	10936	59643	45897	78726
Industrie	20160	78355	4173	66570	24333	76334
Commerce non IAA	13824	80327	11659	60623	25483	71312
Services aux particuliers	8007	122089	12482	78107	20489	95295
Assurances	19027	113779	32572	81959	51599	93693
Banques	38645	123410	29997	86041	68642	107079
Services non marchands	9462	104893	20758	79403	30220	87384
Ensemble	151506	100788	128440	77139	279946	89937

2 - salaires moyens par année-travail en 1986
par activité et par catégorie socio-professionnelle

	Cadres sup.		Cadres moyens		Employés	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Coopération agricole	2408	187195	7461	104265	6649	70284
Industrie	1009	143742	3893	101128	2042	80888
Commerce non IAA	2504	115741	5670	80148	9470	59283
Services aux particuliers	2617	184603	6923	105747	7858	66918
Assurances	6140	163052	13344	100981	29365	78135
Banques	8189	181729	21078	123881	36182	84155
Services non marchands	3524	160517	7270	94594	16456	71948
Ensemble	27651	168139	68564	106356	113165	75674

	Ouvriers		Ensemble	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Coopération agricole	29145	65495	45897	78726
Industrie	17171	66870	24333	76334
Commerce non IAA	7518	66021	25483	71312
Services aux particuliers	3033	69367	20489	95295
Assurances	2603	71200	51599	93693
Banques	2436	73587	68642	107079
Services non marchands	2923	69422	30220	87384
Ensemble	68754	67026	279946	89937

3 - Salaires moyens par année-travail en 1986
par catégorie et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Coopération (na)	58533	100093	30697	74977	89230	91453
Coopération agr.	39120	86582	16906	66567	56026	80542
Secteur bancaire	19177	121051	16850	82537	36027	103038
Mutualité	29217	110125	55748	80534	84965	90709
Périphérie	5459	88886	8239	72871	13698	79253
Ensemble	151506	100788	128440	77139	279946	89937

4 - Salaires moyens par année-travail en 1986
par catégories juridique et socio-professionnelle

	Cadres supérieurs		Cadres moyens		Employés	
	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen	Années travail	Salaire moyen
Coopération (na)	8352	159480	21922	114552	31468	79204
Coopération agr.	3366	191733	10738	99568	10719	70881
Secteur bancaire	4992	181639	11239	114827	17429	78345
Mutualité	10088	163332	22068	99271	46105	74026
Périphérie	853	137647	2597	88786	7444	71604

	Ouvriers	
	Années travail	Salaire moyen
Coopération (na)	26802	67215
Coopération agr.	30930	65606
Secteur bancaire	1738	71647
Mutualité	6523	68827
Périphérie	2761	73926

Tableaux sur les salariés (hors associations)
 (Ensemble des salariés à temps complet)
 5 - Synthèse par catégorie socio-professionnelle

	Indice de stabilité	Indemnités en % du salaire	Avantages en nature en %
Cadres supérieurs			
Hommes	90.5	3.3	0.6
Femmes	88.7	0.8	0.2
Tous sexes	90.0	2.8	0.5
Cadres moyens			
Hommes	88.0	2.8	0.6
Femmes	83.1	0.7	0.2
Tous sexes	86.1	2.1	0.5
Employés			
Hommes	81.2	1.5	0.2
Femmes	81.4	0.3	0.2
Tous sexes	81.4	0.7	0.2
Ouvriers			
Hommes	77.8	1.5	0.3
Femmes	68.0	0.4	0.2
Tous sexes	75.6	1.3	0.3
Ensemble			
Hommes	81.8	2.3	0.4
Femmes	78.9	0.5	0.2
Tous sexes	80.4	1.6	0.3

Tableaux sur les salariés (hors associations)
 (Ensemble des salariés à temps complet)
 6 - Synthèse par catégories (juridique et socio-professionnelle)

		Indemnités Indice de stabilité	en % du salaire	Avantages en nature en %
Cadres supérieurs	Périphérie	65.4	0.9	0.7
	Coopération non agricole	89.3	2.8	1.2
	Coopération agricole	94.4	2.4	0.4
	Banques	93.6	3.0	0.0
	Mutualité	90.4	2.9	0.2
Cadres moyens	Périphérie	43.8	0.2	0.9
	Coopération non agricole	89.0	2.3	0.9
	Coopération agricole	92.7	3.2	0.2
	Banques	93.9	2.0	0.3
	Mutualité	86.9	1.5	0.2
Employés	Périphérie	65.7	0.1	0.9
	Coopération non agricole	80.9	0.9	0.1
	Coopération agricole	83.3	0.4	0.1
	Banques	79.6	0.6	0.2
	Mutualité	85.2	0.7	0.1
Ouvriers	Périphérie	50.8	0.2	2.0
	Coopération non agricole	77.7	2.0	0.3
	Coopération agricole	76.7	0.9	0.1
	Banques	68.8	0.2	0.0
	Mutualité	79.7	1.1	0.4

Tableaux sur les salariés (hors associations)
 (Ensemble des salariés à temps complet)
 7 - Répartition par tranches d'âge et salaires annuels moyens
 (les pourcentages sont en ligne et portent sur des années-travail)

	Jusqu'à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans et plus
Cadres supérieurs	0.06! 124324!	10.57! 105369!	37.76! 149993!	28.82! 179313!	22.79! 213392!
Cadres moyens	0.23! 16605!	22.85! 77994!	40.95! 108566!	22.73! 126540!	13.24! 114691!
Employés	2.02! 37656!	37.20! 64931!	36.79! 82556!	13.81! 87487!	10.19! 81698!
Ouvriers	2.46! 32183!	31.74! 57577!	29.28! 71795!	20.06! 76182!	16.46! 70239!
Hommes	1.45! 29250!	26.50! 69743!	36.03! 104444!	20.74! 123817!	15.27! 123386!
Femmes	2.09! 34249!	33.59! 63886!	35.72! 83355!	16.83! 90055!	11.77! 84643!
Coop. non agricole	1.94! 32257!	27.16! 65447!	36.87! 93997!	20.69! 114022!	13.35! 109936!
Coop. agricole	1.98! 31771!	30.04! 60791!	30.16! 83869!	20.69! 95162!	17.12! 95768!
Banques	1.84! 31301!	32.26! 71913!	42.51! 107670!	14.14! 146222!	9.27! 137621!
Mutualité	1.22! 37701!	30.92! 69339!	36.66! 95823!	18.36! 106713!	12.84! 109605!
Périphérie	2.72! 17138!	32.34! 64871!	29.38! 85676!	16.82! 88755!	18.74! 95364!
Ensemble	1.75! 32021!	29.79! 66682!	35.89! 94714!	18.93! 109903!	13.65! 107900!

N.B. : Voir remarque en-dessous du tableau équivalent pour les associations

Tableaux sur les salariés à temps partiel
(en dehors des associations)

1 - Salaires moyens annuels en 1986 par activité et par sexe
pour les salariés occupés toute l'année

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen	Effectif	Salaire moyen
Coopération agricole	2050	42248	1475	29417	3525	36879
Commerce non IAA	850	54740	3000	37950	3850	41657
Services aux particuliers	1700	56374	3025	47463	4725	50669
Assurances	1125	52441	4850	49201	5975	49811
Banques	1675	49873	6600	31171	8275	34956
Services non marchands	1325	57828	5800	36407	7125	40391
Ensemble	11375	49960	27575	39196	38950	42340

2 - Salaires moyens par année-contrat en 1986 par activité et par sexe
pour l'ensemble des salariés à temps partiel

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen	Années contrat	Salaire moyen
Coopération agricole	3039	37391	2127	24649	5166	32145
Commerce non IAA	1407	41855	3917	33497	5324	35706
Tourisme social, cantines, foyers	1696	35579	2703	30849	4399	32673
Services aux particuliers	2107	49938	3908	41205	6015	44264
Assurances	1385	44841	5511	45765	6896	45580
Banques	2138	45665	7306	29335	9444	33032
Services non marchands	2180	39073	7297	31444	9477	33199
Ensemble	16233	40814	34748	34413	50981	36451

Tableaux sur l'ensemble des salariés à temps partiel
(en dehors des associations)

3 - Salaires moyens par année-contrat en 1986
par activité et par catégorie socio-professionnelle

	Cadres sup.		Cadres moyens		Employés	
	Années contrat	! Salaire ! moyen	Années contrat	! Salaire ! moyen	Années contrat	! Salaire ! moyen
Coopération agricole	377	72943	955	40438	973	33839
Commerce non IAA	264	75431	596	69078	3256	30857
Tourisme social, cantines, foyers	230	45972	1101	28056	1675	29155
Services aux particuliers	1559	76996	1494	33757	2088	36838
Assurances	686	67303	1106	55433	3824	45092
Banques	197	53160	1216	70771	5059	35698
Services non marchands	924	60925	2318	28366	4338	33590
Ensemble	4508	68333	9410	42510	22147	35865

	Ouvriers		Ensemble	
	Années contrat	! Salaire ! moyen	Années contrat	! Salaire ! moyen
Coopération agricole	2679	24542	5166	32145
Commerce non IAA	1118	23516	5324	35706
Tourisme social, cantines, foyers	1329	39517	4399	32673
Services aux particuliers	775	23079	6015	44264
Assurances	1280	26880	6896	45580
Banques	2920	11801	9444	33032
Services non marchands	1774	26090	9477	33199
Ensemble	14262	24469	50981	36451

Tableaux sur les salariés hors associations
Ensemble des salariés à temps partiel
4 - Synthèse par CSP, par sexe et par catégorie juridique :
Répartition par tranches d'âge
et salaires moyens par année-contrat

	Jusqu'à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans et plus					
Cadres supérieurs	0.60	4549	11.53	39049	38.83	64311	23.08	75599	25.97	90917
Cadres moyens	6.25	3792	32.08	26645	34.63	61673	15.98	51479	11.05	44957
Employés	4.59	15445	32.82	32383	32.88	42130	13.60	36434	16.12	36244
Ouvriers	4.98	15452	27.00	28055	22.43	28468	19.51	26798	26.08	18460
Hommes	7.20	11278	31.42	28816	24.97	53762	15.36	51181	21.03	53113
Femmes	4.71	12073	28.06	30918	33.00	43217	16.76	36613	17.47	28400
Coop. non agricole	6.42	13303	32.66	31115	30.78	44762	14.87	38296	15.28	37384
Coop. agricole	7.20	16797	27.79	33426	21.37	46345	19.85	38449	23.78	36847
Banques	1.29	4795	18.71	27515	32.65	36125	19.51	24301	27.85	13932
Mutualité	2.41	19228	23.87	34747	37.07	50109	16.75	48700	19.90	47681
Périphérie	11.53	5377	41.22	22881	22.06	42016	13.33	41998	11.86	32162
Ensemble	5.48	11750	29.10	30215	30.51	45891	16.33	40862	18.58	37071

Tableaux établis sur les fichiers Employeurs

1 - Nombre d'établissements, montant des salaires bruts versés en 1986, pourcentage représenté par les avantages en nature

a) Tableau sur les associations employeurs

	Nombre d'unités employeurs	Masse salariale (millions)	Avantages en nature (en %)
Activité économique :			
Industrie	551	759	0.13
Tourisme social, cantines, foyers	6099	2701	2.04
Services aux entreprises	5230	5064	0.13
Services aux particuliers	9989	20131	0.29
Sphère financière	382	1060	0.23
Services non marchands	41544	27213	0.44
Divers	311	164	0.37
Taille de l'établissement :			
1 à 9 salariés	47827	8697	0.63
10 à 49 salariés	13002	19329	0.62
50 à 199 salariés	2862	17239	0.29
200 à 999 salariés	398	10366	0.16
+ de 1000 salariés	17	1460	0.24
Ensemble	64106	57092	0.43

b) employeurs hors associations

! Catégorie juridique :			
! Coopération (na) !	3601!	10814!	0.38!
! Coopération agr. !	1843!	6250!	0.15!
! Secteur bancaire !	2209!	4945!	1.00!
! Mutualité !	3451!	10862!	0.20!
! Périphérie !	2126!	1891!	1.38!
! Activité économique :			
! Coopération agricole !	1272!	5088!	0.14!
! Industrie !	904!	2342!	0.12!
! Commerce non IAA !	1692!	2706!	0.34!
! Tourisme social, cantines, foyers !	924!	966!	2.83!
! Transports et divers !	728!	802!	0.42!
! Services aux particuliers !	506!	2861!	0.18!
! Assurances !	2661!	6463!	0.17!
! Banques !	2748!	9641!	0.77!
! Services non marchands !	1795!	3893!	0.18!
! Taille de l'établissement :			
! 1 à 9 salariés !	8848!	3131!	0.54!
! 10 à 49 salariés !	3298!	6659!	0.40!
! 50 à 199 salariés !	788!	7232!	0.27!
! 200 à 999 salariés !	270!	12784!	0.58!
! + de 1000 salariés !	26!	4956!	0.21!
! Ensemble !	13230!	34762!	0.42!

2 - Nombre de salariés présents au 31-12-86, nombre de salariés
remunérés en cours d'année, coefficient de stabilité

a) Tableau sur les associations employeurs

	Nombre d'unités employeurs	Salariés au 31-12	Salariés rémunérés	Coeff. de stabilité
Activité économique :				
Industrie	551	14919	18761	79.52
Divers	311	2162	4388	49.27
Tourisme social, cantines, foyers	6099	44096	113897	38.72
Services aux entreprises	5230	51029	78311	65.16
Services aux particuliers	9989	260106	351648	73.97
Sphère financière	382	9135	11854	77.06
Services non marchands	41544	452952	754681	60.02
Divers	311	2162	4388	49.27
Taille de l'établissement :				
1 à 9 salariés	47827	141137	294882	47.86
10 à 49 salariés	13002	279411	444228	62.90
50 à 199 salariés	2862	250479	364642	68.69
200 à 999 salariés	398	138900	200325	69.34
+ de 1000 salariés	17	24472	29463	83.06
Ensemble	64106	834399	1333540	62.57

b) employeurs hors associations

! Catégorie juridique :				
! Coopération (na) !	3601!	101254!	140385!	72.13!
! Coopération agr. !	1843!	62528!	87037!	71.84!
! Secteur bancaire !	2209!	42126!	54842!	76.81!
! Mutualité !	3451!	102145!	130200!	78.45!
! Périphérie !	2126!	23234!	54778!	42.41!
! Activité économique :				
! Coopération agricole !	1272!	50559!	72439!	69.80!
! Industrie !	904!	26126!	34227!	76.33!
! Commerce non IAA !	1692!	29083!	46368!	62.72!
! Tourisme social, cantines, foyers !	924!	11110!	33641!	33.03!
! Transports et divers !	728!	7542!	11870!	63.54!
! Services aux particuliers !	506!	27306!	36845!	74.11!
! Assurances ^a !	2661!	57878!	70202!	82.44!
! Banques !	2748!	80034!	101910!	78.53!
! Services non marchands !	1795!	41649!	59740!	69.72!
! Taille de l'établissement :				
! 1 à 9 salariés !	8848!	32632!	62087!	52.56!
! 10 à 49 salariés !	3298!	69564!	103537!	67.19!
! 50 à 199 salariés !	788!	72505!	100595!	72.08!
! 200 à 999 salariés !	270!	114731!	150910!	76.03!
! + de 1000 salariés !	26!	41855!	50113!	83.52!
! Ensemble !	13230!	331287!	467242!	70.90!